



NATIONS UNIES

UN LIBRARY

CONSEIL

MAY 26 1972

DE TUTELLE

UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE

T/1732
19 mai 1972
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-neuvième session
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE DES NATIONS UNIES
CHARGÉE D'OBSERVER LES ELECTIONS A LA CHAMBRE
D'ASSEMBLEE DU PAPUA-NOUVELLE-GUINEE EN 1972

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Lettre datée du 19 mai 1972, adressée par le Président de la mission de visite au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies		4
CHAPITRE I. GENERALITES	1 - 19	5
A. Mandat	1 - 5	5
B. Itinéraire	6 - 11	6
C. Géographie physique et population	12 - 19	7
CHAPITRE II. ELECTIONS A LA CHAMBRE D'ASSEMBLEE DU PAPUA-NOUVELLE-GUINEE EN 1972	20 - 90	10
A. Organisation des élections	20 - 63	10
- Circonscriptions électorales	23 - 26	10
- Application de la loi électorale	27 - 28	11
- Système électoral	29 - 34	12
- Date des élections	35 - 36	13
- Conditions à remplir pour être électeur	37	13
- Inscription sur les listes électorales	38 - 42	14
- Conditions d'éligibilité	43 - 47	15
- Déclarations de candidature	48	15
- Scrutateurs	49	16
- Comités d'identification	50	16
- Responsables électoraux	51	16
- Organisation des élections et opérations de vote .	52 - 56	16
- Dépouillement du scrutin	57 - 61	18
- Renvoi des actes de convocation (writs)	62	19
- Contentieux électoral	63	19
B. Partis politiques	64 - 85	20
- <u>United Party</u>	68 - 71	20
- <u>Pangu Pati (Papua New Guinea Union Party)</u>	72 - 75	22

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
- <u>People's Progress Party</u>	76 - 79	23
- <u>Under-Developed District Party</u>	80	24
- <u>New Guinea National Party</u>	81	24
- <u>Mataungan Association</u>	82	24
- <u>New Guinea Labour Party</u>	83	24
- <u>United Political Society</u>	84	25
- <u>Peli Association</u>	85	25
C. Résultats des élections	86 - 90	26
CHAPITRE III. PROGRAMME DES VISITES ET DES REUNIONS DE LA MISSION	91 - 154	28
A. District du centre	91 - 94	28
B. District de la baie de Milne	95 - 98	29
C. District de Bougainville	99 - 104	30
D. District de la Nouvelle-Bretagne orientale	105 - 111	31
E. District de la Nouvelle-Irlande	112 - 114	32
F. District de Manus	115 - 116	32
G. District de Madang	117 - 119	33
H. District du Sepik oriental	120 - 125	34
I. District de Morobe	126 - 130	35
J. District des Hautes Terres de l'Est	131 - 135	36
K. District de Chimbu	136 - 141	38
L. District des Hautes Terres de l'Ouest	142 - 145	39
M. District des Hautes Terres du Sud	146 - 149	40
N. District occidental	150 - 153	41
O. Réunions à Canberra	154	42
CHAPITRE IV. OBSERVATIONS DE LA MISSION DE VISITE	155 - 175	43

ANNEXE

Itinéraire de la mission

CARTES

- A. Circonscriptions électorales du Papua-Nouvelle-Guinée. Elections à la Chambre d'assemblée en 1972
- B. Itinéraire de la mission de visite des Nations Unies chargée d'observer les élections à la Chambre d'assemblée du Papua-Nouvelle-Guinée en 1972

/...

LETTRE, DATEE DU 19 MAI 1972, ADRESSEE PAR LE PRESIDENT DE LA MISSION
DE VISITE AU SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à la résolution 2156 (XXXVIII) adoptée le 21 juin 1971 par le Conseil de tutelle et à l'article 98 du règlement intérieur du Conseil, le rapport de la Mission de visite des Nations Unies chargée d'observer les élections à la Chambre d'assemblée du Papua-Nouvelle-Guinée en 1972.

Je suis heureux de vous dire que ce rapport a été adopté à l'unanimité par les quatre membres de la Mission de visite.

Le Président de la Mission de visite
chargée d'observer les élections à
la Chambre d'assemblée du
Papua-Nouvelle-Guinée, (1971),

(Signé) W. TAPLEY BENNETT Jr.

CHAPITRE I

GENERALITES

A. Mandat

1. A sa trente-huitième session, le Conseil de tutelle a été saisi d'une lettre du représentant permanent de l'Australie datée du 11 juin 1971, invitant le Conseil à envoyer une Mission de visite en vue d'observer les élections à la Chambre d'assemblée du Papua-Nouvelle-Guinée en 1972 1/. Le Gouvernement australien proposait que la composition de la Mission soit déterminée conformément au paragraphe 5 de la résolution 2590 (XXIV) de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1969, dans laquelle le Conseil de tutelle était prié d'inclure dans ses Missions de visite périodiques des représentants d'Etats qui ne sont pas membres du Conseil, en consultation avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et avec l'Autorité administrante, conformément à la Charte des Nations Unies.

2. A sa 1387ème séance, le 18 juin 1971, le Conseil de tutelle a adopté la résolution 2156 (XXXVIII), dans laquelle il a décidé d'envoyer une Mission de visite chargée d'observer les élections à la Chambre d'assemblée du Papua-Nouvelle-Guinée en 1972. Le Conseil a décidé en outre que la Mission de visite serait composée de membres nommés par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les Etats-Unis d'Amérique et deux autres Etats devant être désignés par le Président du Conseil sur la base de consultations avec les membres du Conseil, le Comité spécial et l'Autorité administrante. Ultérieurement, le Président a désigné l'Afghanistan et la Yougoslavie comme étant les deux Etats qui devaient nommer les autres membres de la Mission de visite.

3. La Mission était composée de la façon suivante : M. W. Tapley Bennett (Etats-Unis), président; M. Mohammed Hakim Aryubi (Afghanistan), sir Derek Jakeway (Royaume-Uni) et M. Aleksandar Psoncak (Yougoslavie).

4. Dans sa résolution 2156 (XXXVIII), le Conseil de tutelle a chargé la Mission d'observer les élections à la Chambre d'assemblée du Papua-Nouvelle-Guinée en 1972, notamment l'organisation des élections, les activités des candidats et des partis politiques, le déroulement, la clôture et le dépouillement du scrutin, ainsi que la proclamation des résultats. Le Conseil a prié en outre la Mission de lui présenter aussitôt que possible un rapport sur l'observation des élections, dans lequel elle consignerait ses constatations, accompagnées de toutes les observations, conclusions et recommandations qu'elle souhaiterait formuler.

1/ Documents officiels du Conseil de tutelle, trente-huitième session, Annexes, point 16 de l'ordre du jour (document T/1725).

5. Le 20 décembre 1971, l'Assemblée générale a adopté la résolution 2865 (XXVI), dans laquelle elle se félicitait notamment de l'invitation faite par la Puissance administrante au Conseil de tutelle pour qu'il envoie une Mission spéciale observer les élections à la Chambre d'assemblée du Papua-Nouvelle-Guinée en 1972, et du fait que cette mission serait composée comme l'Assemblée l'avait recommandé dans sa résolution 2590 (XXIV); elle recommandait en outre que le rapport de cette mission spéciale et ceux des Missions futures soient soumis à la fois au Conseil de tutelle et au Comité spécial.

B. Itinéraire

6. Les membres de la Mission de visite se sont rassemblés à Port Moresby le 17 février 1972, et ont séjourné au Papua-Nouvelle-Guinée jusqu'au 15 mars. Au cours de ses déplacements dans le pays, la Mission a été accompagnée des fonctionnaires ci-après du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies : M. Felipe Antonio Pradas, secrétaire principal; M. Nour Eddine Driss, spécialiste des questions politiques; M. Neil Carlberg Jr., fonctionnaire d'administration; Mlle Norma Young, secrétaire.

7. A leur arrivée à Port Moresby, les membres de la Mission se sont réunis pour discuter de leurs déplacements ultérieurs et ont eu des entretiens avec l'Administrateur par intérim, M. A. P. J. Newman, avec le fonctionnaire responsable des élections, M. Simon Kaumi, et avec divers hauts fonctionnaires de l'Administration. Après avoir observé le début du scrutin, le 20 février, la Mission a quitté Port Moresby et a commencé sa tournée des autres districts du Papua-Nouvelle-Guinée. Le 11 mars, la Mission est revenue à Port Moresby, où elle a observé le commencement du dépouillement du scrutin, assisté à la cérémonie publique de la centralisation des résultats, s'est rendue au siège du service des élections et a eu de nouveaux entretiens avec l'Administrateur par intérim, le fonctionnaire responsable des élections et d'autres hauts fonctionnaires de l'Administration. Pendant tout son séjour au Papua-Nouvelle-Guinée, la Mission a pu utiliser les installations locales mises à sa disposition par le Directeur du Centre d'information des Nations Unies, M. N. Oda. On trouvera dans l'annexe au présent rapport un itinéraire détaillé des déplacements de la Mission de visite au Papua-Nouvelle-Guinée.

8. Le 15 mars, la Mission a quitté Port Moresby pour Canberra, où ses membres ont eu des entretiens avec le Ministre des territoires extérieurs, M. Andrew Sharp Peacock, avec l'Administrateur du Papua-Nouvelle-Guinée, M. L. W. Johnson, et avec divers hauts fonctionnaires du Ministère des territoires extérieurs et du Ministère des affaires étrangères du Commonwealth d'Australie. Les entretiens de la Mission à Canberra ont pris fin le 17 mars.

9. Pendant son séjour au Papua-Nouvelle-Guinée, la Mission a été accompagnée par M. William Granger, du Ministère des territoires extérieurs, par M. Robin Ashwin, ministre, représentant permanent adjoint de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies, par M. Terry White, ainsi que par d'autres fonctionnaires du Département de l'Administrateur à Port Moresby.

10. Au cours de ses déplacements dans le Territoire du Papua-Nouvelle-Guinée, la Mission a rencontré des commissaires de districts et des membres de leur personnel, des membres du Conseil exécutif de l'Administrateur, des membres de la deuxième Chambre d'assemblée, des membres des conseils locaux, des candidats, des responsables des élections, des représentants des communautés religieuses, du corps enseignant, des professions libérales, des agriculteurs et des milieux d'affaires, ainsi que des dirigeants syndicaux, des infirmiers ou infirmières, des étudiants, etc. La Mission tient à exprimer sa sincère reconnaissance pour la courtoisie et la précieuse coopération dont elle a bénéficié, ainsi que pour les nombreuses marques d'hospitalité qui lui ont été accordées.

11. La Mission tient à exprimer sa gratitude au Ministre des territoires extérieurs, aux fonctionnaires de ce ministère et à ceux du Ministère des affaires étrangères, à l'Administrateur par intérim, au fonctionnaire responsable des élections et aux fonctionnaires qui ont accompagné la Mission et qui l'ont assistée à Port Moresby. Aucun effort n'a été épargné pour faciliter la visite de la Mission.

C. Géographie physique et population

12. Le Papua-Nouvelle-Guinée se trouve au nord et au nord-est de l'Australie, à moins de 150 km de celle-ci, de l'autre côté du détroit de Torres. Il se compose de la partie orientale de la Nouvelle-Guinée, deuxième île du monde par l'étendue; des îles de la Nouvelle-Bretagne, de la Nouvelle-Irlande et de Manus, dans l'archipel Bismarck; des deux îles les plus septentrionales du groupe des Salomon, à savoir Buka et Bougainville; des groupes d'îles de Trobriand, d'Entrecasteaux et de la Louisiade; enfin, d'un grand nombre de petites îles situées entre l'Equateur et le 12ème degré de latitude sud. En tout, le Papua-Nouvelle-Guinée s'étend sur plus de 1 500 miles de l'est à l'ouest et de 750 miles du nord au sud. La superficie totale du Territoire est de 178 260 miles carrés.

13. Le centre de la Nouvelle-Guinée est occupé par une cordillère massive qui s'étend sur toute la longueur de l'île. Cette cordillère est l'un des grands systèmes montagneux du globe, et s'élève en plusieurs endroits à plus de 14 000 pieds (4 500 mètres). Bien qu'elle constitue une nette ligne de partage des eaux entre le nord et le sud de l'île, cette cordillère ne se compose pas d'une seule chaîne montagneuse, mais forme un système complexe composé de plusieurs chaînes, fréquemment séparées par de larges vallées. La largeur des chaînes principales va de 50 à 150 miles. Parallèlement à ces chaînes principales, mais séparées d'elles par une dépression centrale, se dressent les montagnes du nord. La dépression centrale comprend le bassin du fleuve Sepik et les vallées des fleuves Ramu et Markham. Le fleuve Fly, dans la partie occidentale du Papua, a plus de 700 miles de long, et sa largeur est de 33 miles à l'entrée de l'estuaire et de 10 miles à l'embouchure proprement dite, au-delà de l'île Kiwai.

14. La cordillère de Nouvelle-Guinée se prolonge vers le sud au-delà de la péninsule du Papua en une série de petites îles divisées en deux groupes de districts, les îles d'Entrecasteaux et l'archipel de la Louisiade. Un cordon d'îles volcaniques ceinture la côte nord de la Nouvelle-Guinée, de l'embouchure du fleuve Sepik à la côte ouest de la Nouvelle-Bretagne. L'extrémité occidentale de la Nouvelle-Bretagne, qui est l'île la plus étendue de l'archipel Bismarck, est occupée par un groupe de montagnes volcaniques; les basses terres qui occupent la côte nord de l'île sont entrecoupées de pics volcaniques, et des éruptions se sont produites récemment, avec des résultats catastrophiques. La péninsule de la Gazelle, près de Rabaul, a connu elle aussi des activités volcaniques récentes. La Nouvelle-Irlande, d'une longueur d'environ 200 miles et d'une largeur maximum de 30 miles, est une île extrêmement montagneuse. Bougainville, l'île la plus étendue du groupe des Salomon, a une longueur de 127 miles et une largeur maximum de 49 miles. Un massif montagneux compact s'étend sur toute la longueur de l'île. Ce massif contient deux volcans en activité.

15. Le Papua-Nouvelle-Guinée, situé dans la zone tropicale entre les continents asiatique et australien, a un climat de mousson. La saison de la mousson du nord-ouest dure de décembre à mars, et la saison des alizés du sud-est de mai à octobre. Les mois d'avril-mai et d'octobre-novembre sont une période de transition. La mousson du nord-ouest et les alizés du sud-est arrivent au Papua-Nouvelle-Guinée chargés d'une humidité considérable. Dans certaines régions, la moyenne des précipitations annuelles est de 6 m 25; en revanche, la moyenne des précipitations est relativement faible dans les vallées closes des hautes terres. Il existe des régions où les précipitations sont à peu près régulières pendant toute l'année; mais, en règle générale, les précipitations sont nettement différenciées selon les saisons, et la plupart des régions reçoivent leurs plus grosses précipitations, soit pendant la saison de la mousson, soit pendant celle des alizés.

16. Pour des raisons administratives, le Papua-Nouvelle-Guinée est divisé en 18 districts : cinq districts insulaires (Bougainville, Nouvelle-Bretagne occidentale, Nouvelle-Bretagne orientale, Nouvelle-Irlande et Manus), douze districts découpés dans l'île principale (Sepik occidental, Sepik oriental, Madang, Morobe, Hautes terres de l'ouest, Chimbu, Hautes terres de l'est, Hautes terres du sud, district de l'ouest, district du Golfe, district central et district du nord) et un district insulaire pour sa plus grande part, bien qu'englobant la pointe sud-est de l'île principale (Milne Bay).

17. Malgré une grande diversité entre les types physiques et les groupes linguistiques, la population du Papua-Nouvelle-Guinée, qui est d'environ 2,5 millions d'habitants, peut en général être rattachée aux Mélanésiens qui occupent la plus grande partie du Pacifique occidental. Les îles situées au nord-ouest du district de Manus comptent parmi leurs habitants de petits groupes classés parmi les Micronésiens, et les îles du district de Bougainville quelques groupes de Polynésiens.

18. La population du Papua-Nouvelle-Guinée utilise plus de 700 langues et dialectes différents, dont la plupart ne sont parlés que par un petit nombre d'habitants. Très approximativement, on peut établir une distinction entre les langues de type mélanésien et celles que l'on appelle fréquemment les langues non mélanésiennes. Un pidgin mélanésien est devenu la langue véhiculaire d'une grande partie du Papua-Nouvelle-Guinée. Son vocabulaire comprend un grand nombre de termes d'origine anglaise, un certain nombre de termes mélanésiens et quelques mots allemands, malais et polynésiens. La grammaire s'inspire de la grammaire mélanésienne. Le motu est lui aussi utilisé comme langue véhiculaire dans de vastes régions du Papua.

19. Le système d'enseignement du Papua met l'accent sur l'enseignement de l'anglais. L'anglais est la langue d'enseignement dans les écoles publiques, et le programme des écoles primaires prévoit que l'enseignement doit y être fait en anglais à partir de la troisième année d'études (standard 3). Les débats de la Chambre d'assemblée font l'objet d'une interprétation simultanée en anglais, en pidgin mélanésien et en motu.

CHAPITRE II

ELECTIONS A LA CHAMBRE D'ASSEMBLEE DU PAPUA-NOUVELLE-GUINEE EN 1972

A. Organisation des élections

20. Les élections générales à la Chambre d'assemblée du Papua-Nouvelle-Guinée ont lieu tous les quatre ans. Les premières élections générales ont été organisées en 1964. Après les deuxièmes élections générales, en 1968, la composition de la Chambre d'assemblée était la suivante : a) 69 personnes élues dans les 69 circonscriptions électorales où les candidatures sont libres; b) 15 personnes élues dans les circonscriptions régionales; et c) 10 membres fonctionnaires désignés par le Gouverneur général sur proposition de l'Administrateur.

21. Le 4 mars 1971, le Comité spécial chargé d'étudier l'évolution constitutionnelle nommé par la Chambre d'assemblée a présenté son rapport final, où figuraient des recommandations touchant la composition de la troisième Chambre d'assemblée qui devait être élue en 1972.

22. Les recommandations du Comité, approuvées par la Chambre d'assemblée, ont été adoptées par la Puissance administrante et des dispositions législatives visant à donner effet à ces recommandations ont été prises. Aux termes de ces nouvelles dispositions, la troisième Chambre d'assemblée doit se composer de membres dont le nombre ne peut être inférieur à 104, ni supérieur à 107, se répartissant comme suit : a) 18 membres élus représentant les circonscriptions électorales régionales; b) 82 membres élus représentant les circonscriptions électorales où les candidatures sont libres; c) trois membres au plus désignés par la Chambre d'assemblée pour exercer des fonctions particulières; et d) quatre membres fonctionnaires, désignés par le Gouverneur général sur proposition de l'Administrateur.

Circonscriptions électorales

23. A la suite de l'adoption des nouvelles dispositions légales relatives à la composition de la Chambre d'assemblée, et conformément à l'article 16 de la loi électorale 1963-1971 du Papua-Nouvelle-Guinée, l'Administrateur a nommé un comité de cinq membres chargé de remanier le découpage des circonscriptions électorales. Le Président du Comité était M. Simon Kaumi, qui est le responsable de l'organisation des élections.

24. Le Comité a été prié de tenir compte des éléments suivants : a) le Papua-Nouvelle-Guinée devait être divisé en 82 circonscriptions électorales où les candidatures seraient libres, et 18 circonscriptions régionales; b) les 18 circonscriptions régionales devaient en règle générale respecter les limites des districts administratifs; c) chaque circonscription électorale

régionale devait comporter un certain nombre de circonscriptions où les candidatures sont libres (ou "circonscriptions ordinaires") lorsque cela est possible; et, pour fixer un ordre de grandeur, chaque circonscription ordinaire devrait compter 30 000 habitants environ.

25. En août 1971, le Comité a présenté son rapport à l'Administrateur. Sachant qu'une population d'environ 2,4 millions d'habitants devrait être répartie entre 82 circonscriptions ordinaires, le Comité s'est effectivement basé sur le chiffre recommandé de 30 000 habitants environ par circonscription ordinaire. Toutefois, il a fait remarquer que d'autres facteurs intervenaient également et qu'il n'avait donc pas été possible de s'en tenir rigoureusement au chiffre de 30 000 personnes par circonscription qui avait été fixé. Ces facteurs qui sont énoncés à l'article 18 de la loi électorale de 1963-1971, sont les suivants :

- a) la communauté ou la diversité d'intérêts; b) les moyens de communication;
- c) les caractéristiques physiques; d) les limites des circonscriptions électorales existantes; et e) les limites des circonscriptions administratives locales.

Le Comité, comme il en avait été prié, a tenu compte des limites des districts administratifs existants et des prévisions relatives aux mouvements de populations entre les diverses circonscriptions.

26. Le rapport du Comité chargé de remanier le découpage des circonscriptions électorales a été adopté par la Chambre d'assemblée à sa session d'août-septembre. En octobre 1971, la loi électorale (circonscriptions électorales régionales) de 1971 a été publiée. Elle cite en annexe les 18 circonscriptions régionales ainsi que les circonscriptions ordinaires situées dans chaque circonscription régionale. Les circonscriptions régionales sont : 1) Bougainville, 2) Centre, 3) Chimbu, 4) Hautes Terres de l'Est, 5) Nouvelle Bretagne orientale, 6) Sepik oriental, 7) Gulf, 8) Madang, 9) Manus, 10) Mine Bay, 11) Morobe, 12) Nouvelle-Irlande, 13) Nord, 14) Hautes Terres du Sud, 15) Ouest, 16) Hautes Terres de l'Ouest, 17) Nouvelle Bretagne occidentale et 18) Sepik occidental.

/On trouvera au chapitre III ci-dessous des renseignements sur les circonscriptions ordinaires situées dans chaque circonscription régionale./

Application de la loi électorale

27. C'est au fonctionnaire responsable de l'organisation des élections (Chief Electoral Officer) qu'incombe la responsabilité de faire appliquer la loi électorale. Sous son autorité, un directeur du scrutin (Returning Officer) est chargé d'assurer le déroulement normal de l'élection qui a lieu dans sa circonscription. Un directeur adjoint peut être désigné pour s'acquitter de ces fonctions dans une partie de la circonscription.

28. Le 15 novembre 1971, l'Administrateur a nommé les directeurs de scrutin pour les 18 circonscriptions régionales et les 82 circonscriptions ordinaires. Par la suite, le fonctionnaire responsable de l'organisation des élections a nommé 65 directeurs adjoints pour les circonscriptions régionales et 128 pour les circonscriptions ordinaires.

Système électoral

29. Au cours des élections générales tenues en 1964 et 1968, on a appliqué un système préférentiel limité. Les électeurs devaient indiquer, parmi les candidats dont les noms figuraient sur les bulletins de vote, le nom de celui auquel allait leur préférence et ils pouvaient, sans y être tenus, indiquer l'ordre de préférence dans lequel ils voulaient voir figurer certains ou tous les autres candidats. On a considéré qu'il n'était pas possible d'appliquer au Papua-Nouvelle-Guinée un système préférentiel intégral, comme c'est le cas en Australie où les bulletins de vote qui n'indiquent pas l'ordre de préférence complet sont déclarés blancs (nuls). On a estimé que si l'on appliquait au Papua-Nouvelle-Guinée un système préférentiel intégral un très grand nombre de bulletins de vote seraient déclarés nuls, ce qui aboutirait éventuellement à enlever au résultat du scrutin son caractère représentatif.

30. On a mis en doute l'opportunité de l'application au Papua-Nouvelle-Guinée du système préférentiel limité, auquel on a objecté que peu d'électeurs le comprendraient et l'introduction du système du scrutin majoritaire a été envisagée.

31. Cette question a été examinée en 1968 par la Mission de visite des Nations Unies qui a déclaré ce qui suit dans son rapport : "La Mission a estimé que le système préférentiel présentait certains inconvénients, mais force lui a été de reconnaître qu'il s'agissait probablement du meilleur système applicable étant donné les conditions qui régnaient dans le Territoire. La loyauté à l'égard du clan ou du groupe linguistique est tellement profonde en Nouvelle-Guinée que si l'on appliquait le système du scrutin majoritaire, on pourrait s'attendre à ce que le clan ou le groupe linguistique le plus important réussisse à faire élire son candidat à chaque élection, même si ce clan ou groupe linguistique ne représentait qu'une minorité du corps électoral." 2/

32. La Commission d'enquête sur les procédures électorales qui a été nommée par l'Administrateur en 1969 à la demande de la Chambre d'assemblée a recommandé, conformément au vœu de la majorité, que le système préférentiel limité appliqué au Papua-Nouvelle-Guinée ne soit pas modifié. La Commission a reconnu que "l'électeur moyen du Papua-Nouvelle-Guinée avait de la méthode consistant à indiquer un ordre de préférence selon le système préférentiel limité une notion qui était loin d'être claire". La Commission pensait cependant que "la majorité de ces électeurs comprend en quoi il est important d'indiquer un ordre de préférence". La Commission a déclaré en outre que les habitants "avaient confiance dans ce système et croyaient en son équité, même s'ils ne comprenaient pas très bien comment il fonctionnait dans le détail". La Commission a indiqué dans son rapport que des électeurs s'étaient prononcés contre le système du scrutin majoritaire parce qu'ils craignaient qu'il ne consacre la prépondérance d'un groupe ethnique particulier.

2/ Ibid., trente-cinquième session, Supplément No 2, par. 193.

33. La Commission d'enquête a reconnu que le système préférentiel limité pouvait dans certains cas aboutir aux mêmes résultats qu'un scrutin majoritaire. En 1968, dans 82 circonscriptions où il se présentait plusieurs candidats, la décision a été emportée dans 22 circonscriptions à une large majorité; dans 60 circonscriptions il a fallu appliquer le système préférentiel, mais dans 50 d'entre elles, le résultat final a été le même que si l'on avait eu recours à un scrutin majoritaire; dans les 10 circonscriptions restantes, l'application du système préférentiel a modifié le résultat final.

34. Conformément à la recommandation du Comité d'enquête, lors des élections de 1972 à la Chambre d'assemblée, on a appliqué le système préférentiel limité.

Date des élections

35. Le 29 novembre 1971, comme le prévoient les dispositions du chapitre X de la loi électorale, l'Administrateur a fixé la date des élections générales et adressé des actes de convocation (writs) aux directeurs du scrutin des circonscriptions régionales et des circonscriptions ordinaires, leur enjoignant d'organiser, conformément à la loi, des élections de manière que chaque circonscription élise un représentant à la Chambre d'assemblée.

36. Les dates suivantes ont été fixées pour les opérations électorales :

- a) Le 29 novembre 1971, début de la période de déclaration de candidatures.
- b) Le 29 décembre 1971, date de clôture de la liste des candidats.
- c) Le 19 février 1972, ouverture du scrutin sur tout le Territoire du Papua-Nouvelle-Guinée.
- d) Le 11 mars 1972, clôture du scrutin et dépouillement des bulletins de vote.
- e) Le 3 avril 1972 au plus tard, renvoi des actes de convocation (writs) au fonctionnaire responsable de l'organisation des élections.

Conditions à remplir pour être électeur

37. A l'exception des étrangers tels que les définit la loi sur la nationalité de 1948-1969 du Commonwealth (Citizenship Act), toute personne âgée de 18 ans au moins, qu'elle soit de sexe masculin ou féminin, a le droit d'être inscrite sur les listes électorales et de voter aux élections (depuis les élections de 1968, l'âge minimum a été ramené de 21 à 18 ans). Chaque électeur a le droit de voter non seulement dans la circonscription électorale ordinaire mais également dans la circonscription régionale sur les listes desquelles il est inscrit.

Inscription sur les listes électorales

38. Au Papua-Nouvelle-Guinée, le vote n'est pas obligatoire mais toute personne qui a le droit de voter doit se faire inscrire sur la "liste générale" (Common roll). Aux précédentes élections à la Chambre d'assemblée, toute personne ayant son domicile dans une circonscription électorale ou ayant vécu sans interruption dans une de ces circonscriptions pendant 12 mois au moins avait le droit d'être inscrite sur la liste électorale de cette circonscription. La loi électorale prévoyait qu'un électeur susceptible d'être inscrit sur l'une de deux ou de plusieurs listes pouvait choisir la liste sur laquelle il désirait être inscrit.

39. Conformément aux recommandations de la Commission d'enquête sur les procédures électorales, la loi électorale prévoit qu'une personne qui a résidé effectivement sur le territoire d'une circonscription électorale pendant plus de six mois au cours des douze mois précédents doit être inscrite dans cette circonscription. Le domicile réel d'une personne peut également être l'endroit où elle a la ferme intention de retourner vivre, même si elle réside temporairement ailleurs. Un électeur que les dispositions de son contrat de travail tiennent éloigné de sa circonscription est réputé ne vivre que temporairement à l'endroit où il travaille. Les dispositions de la loi électorale qui permettaient à un électeur de se faire inscrire, s'il le désirait, dans sa circonscription d'origine, ont été abrogées.

40. L'article 124 de la loi électorale prévoit qu'un électeur qui est temporairement absent de la circonscription sur les listes de laquelle il est inscrit est autorisé à voter par correspondance, dans n'importe quelle autre circonscription du Papua-Nouvelle-Guinée. Aux termes de l'article 117 de la loi électorale, tout électeur qui souhaite voter par correspondance doit répondre aux questions que lui pose le président du bureau de vote et, lorsqu'il ressort de ses réponses qu'il a le droit de voter, il peut être admis à ce faire s'il adresse une déclaration dans les formes prescrites au directeur du scrutin de la circonscription sur les listes de laquelle l'électeur affirme être inscrit.

41. Lorsque le nom d'un électeur a été par erreur omis ou rayé de la liste officielle des votants de la circonscription dont il fait partie ou que le président du bureau de vote ne trouve pas son nom sur cette liste, l'électeur peut être autorisé à voter, conformément à l'article 130 de la loi électorale, s'il fait une déclaration dans les formes prescrites devant le président du bureau. Lorsqu'il reçoit le bulletin de vote d'une personne qui vote en application de cet article, le président du bureau de vote, en présence de l'électeur et de tout scrutateur qui pourrait se trouver présent, doit endosser et placer sans l'ouvrir le bulletin de vote dans une enveloppe où se trouve déjà la déclaration souscrite par le votant, et qui est adressée au directeur du scrutin de la circonscription dans laquelle l'électeur affirme être inscrit. L'article 131 de la loi électorale contient des dispositions analogues et autorise à participer au scrutin tout électeur dont le nom a déjà été coché sur la liste officielle des votants pour indiquer

qu'il a reçu son bulletin de vote, conformément à l'article 120, mais qui déclare ne pas avoir voté.

42. L'article 80 de la loi électorale autorise à voter par correspondance tout électeur qui : a) sera absent du Papua-Nouvelle-Guinée pendant toute la durée du scrutin, ou se trouvera à 10 miles d'un bureau de vote par le plus court chemin praticable; b) sera en voyage ou sera absent de son lieu de résidence et mis dans l'impossibilité de voter dans un bureau de vote; c) est gravement malade, ou infirme, et que cette maladie ou cette infirmité met dans l'impossibilité de se rendre dans un bureau de vote pour y voter; ou d) ne pourra se rendre dans un bureau de vote en raison de son appartenance à un ordre religieux ou de ses croyances religieuses.

Conditions d'éligibilité

43. L'article 66 de la loi électorale prévoit que tout candidat aux élections à la Chambre d'assemblée doit : a) être électeur du Papua-Nouvelle-Guinée; b) avoir 21 ans révolus; c) être inscrit sur les listes électorales de la circonscription dans laquelle il fait acte de candidature, ou avoir droit à ce que son nom soit transféré sur cette liste; d) être né en Papua-Nouvelle-Guinée et avoir résidé dans la circonscription électorale dans laquelle il pose sa candidature pendant six mois; ou, s'il n'est pas né au Papua-Nouvelle-Guinée, avoir résidé au Papua-Nouvelle-Guinée depuis cinq ans sans interruption; ou avoir été membre élu de la Chambre d'assemblée.

44. Un candidat a le droit de faire transférer son nom sur les listes électorales de la circonscription dans laquelle il se présente s'il a été domicilié dans ladite circonscription pendant cinq ans sans interruption.

45. Un fonctionnaire n'a pas le droit de se porter candidat. Il ne peut faire acte de candidature qu'après avoir officiellement donné sa démission et lorsque celle-ci aura été acceptée.

46. Un candidat peut se présenter dans une circonscription régionale si : a) il est éligible dans une des circonscriptions ordinaires de ladite circonscription régionale; b) il satisfait aux conditions exigées et spécifiées par la loi en matière d'éducation.

47. Aux élections de 1972, pour se présenter dans une circonscription régionale, il fallait justifier avoir obtenu le Papua New Guinea Intermediate Certificate ou son équivalent. Plus de la moitié des candidats qui se sont présentés en 1972 dans une circonscription ordinaire satisfaisaient à ces conditions.

Déclarations de candidature

48. Un candidat ne peut se présenter que dans une seule circonscription à la fois. Toute déclaration de candidature doit s'accompagner du versement d'une caution de 100 dollars australiens et peut être présentée pendant toute la période qui

part de la publication de l'acte de convocation (writ) pour se terminer le jour prévu pour la clôture de la liste des candidats, à midi.

Scrutateurs

49. Aux termes de l'article 110 de la loi électorale, les candidats peuvent désigner des scrutateurs pour les représenter dans les bureaux de vote pendant le scrutin. Chaque candidat n'a droit qu'à un scrutateur par bureau de vote.

Comités d'identification

50. La constitution, dans les bureaux de vote, de comités chargés de vérifier l'identité des électeurs pendant les élections de 1972 à la Chambre d'assemblée a été approuvée. Le fonctionnaire responsable de l'organisation des élections a chargé les directeurs de scrutin de nommer à chaque bureau de vote de leur région un comité d'identification des électeurs composé de trois membres qui devaient être des personnes respectées de la communauté. Il a été conseillé aux directeurs de scrutin de consulter les conseils locaux, les candidats, les partis politiques et toute personne ou organisation intéressée avant de procéder aux nominations afin de s'assurer que les personnes choisies pour siéger au comité seraient acceptées par toutes les parties intéressées. La tâche principale du comité était de s'assurer, en cas de doute, que chaque électeur qui se présentait remplissait les conditions requises pour voter au bureau de vote en question.

Responsables électoraux

51. Aux termes des dispositions de l'article 101 de la loi électorale, le directeur de scrutin est chargé de désigner, pour chaque bureau de vote, un président ainsi que tous les assesseurs et les secrétaires nécessaires. Dans une circulaire adressée le 6 janvier 1972 à tous les directeurs de scrutin, le fonctionnaire responsable de l'organisation des élections a déclaré que les élections nationales de 1972 allaient probablement être l'occasion d'un affrontement des partis et a souligné la nécessité de désigner des responsables électoraux qui s'acquitteraient de leurs fonctions de façon absolument impartiale pendant les élections.

Organisation des élections et opérations de vote

52. Aux termes de l'article 25 de la loi électorale, l'Administrateur peut, au moyen d'un avis inséré dans la Papua New Guinea Government Gazette : a) désigner pour chaque circonscription électorale un bureau de vote principal; b) désigner pour chaque circonscription électorale tout autre bureau de vote qu'il jugera nécessaire et commode de créer; et c) supprimer un bureau de vote. L'article 104 de la loi électorale prévoit que les bureaux de vote doivent comporter un ou plusieurs isoloirs séparés construits de façon à soustraire l'électeur aux regards pendant qu'il remplit son bulletin de vote. Selon l'article 113 de la loi électorale,

le scrutin doit être ouvert à chaque bureau de vote à 8 heures tous les jours (sauf le dimanche ou les jours fériés) pendant la durée des élections et ne doit pas être clos avant que tous les électeurs présents au bureau de vote à 18 heures et désireux de voter ne l'aient fait.

53. L'article 96 de la loi électorale prévoit que, sous réserve des directives données par le fonctionnaire responsable de l'organisation des élections, le directeur de scrutin devra, dès que possible après le dépôt des candidatures, établir un calendrier du scrutin indiquant les dates et les heures auxquelles, pendant la période de scrutin dans sa circonscription électorale, les bureaux de vote seront ouverts dans chaque section de vote, de façon que tous les électeurs aient le temps et la possibilité de voter. Chaque candidat de la circonscription électorale doit recevoir un exemplaire du calendrier du scrutin pour sa circonscription.

54. Dans une circulaire datée du 2 novembre 1971, le fonctionnaire responsable de l'organisation des élections a rappelé que dans tout le Papua-Nouvelle-Guinée les bureaux de vote s'ouvriraient le samedi 19 février 1972 et que le scrutin se poursuivrait jusqu'au 11 mars et a demandé aux directeurs de scrutin de prendre des dispositions pour que les bureaux de vote des principaux centres urbains restent ouverts après le 19 février. Ils resteraient ouverts jusqu'au 11 mars à moins que les directeurs de scrutin ne soient assurés que tous les électeurs désireux de voter l'ont déjà fait avant cette date. Dans les zones rurales et les zones plus isolées, le scrutin devait avoir lieu selon les calendriers établis par chaque directeur de scrutin pour chaque circonscription électorale. Une fois publiés, les calendriers du scrutin devaient être strictement respectés. Les calendriers du scrutin indiquant l'emplacement des bureaux de vote, les heures et les dates auxquelles le scrutin aurait lieu ont été publiés dans la Papua New Guinea Government Gazette du 3 février 1972.

55. La loi électorale prévoit que le président ou un secrétaire doit, lors du scrutin, donner à chaque personne désireuse de voter un bulletin de vote paraphé par le président. Les bulletins de vote utilisés lors des élections doivent respecter la forme prescrite. Les noms de tous les candidats se présentant aux élections dans la circonscription électorale sont imprimés sur le bulletin de vote. L'ordre dans lequel les noms sont imprimés est déterminé par tirage au sort. Pour les élections de 1972 à la Chambre d'assemblée, le Conseil exécutif de l'Administrateur a accepté que la photographie des candidats figure sur les bulletins de vote. La case permettant aux électeurs d'indiquer leur préférence figurait à côté de la photographie des candidats et le nom du candidat suivait. On ne comptait pas que ce nouveau type de bulletin de vote éliminerait le système de vote par "chuchotement", mais il devait aider les électeurs analphabètes à indiquer leurs préférences sur leur bulletin de vote.

56. Les dispositions relatives au vote dit par "chuchotement" figurent dans l'article 123 de la loi électorale qui prévoit que si le président constate qu'un électeur est analphabète au point qu'il ne peut voter sans aide, le président, en présence a) d'une personne désignée par l'électeur à cet effet ou b) à défaut d'une telle personne, en présence du secrétaire du scrutin, marquera, pliera et déposera son bulletin de vote dans l'urne à sa place.

Dépouillement du scrutin

57. Le chapitre XIV de la loi électorale indique quelles sont les méthodes à suivre pour constater, au moyen d'un pointage, les résultats du scrutin lors d'une élection. Le dépouillement se fait dans des centres de recensement des votes désignés à cet effet par un directeur de scrutin. Les opérations sont dirigées par un directeur de scrutin ou par un directeur de scrutin adjoint. Les candidats peuvent nommer des scrutateurs pour les représenter lors du dépouillement.

58. Le dépouillement du scrutin commence dès que possible après la clôture du scrutin. En ce qui concerne le premier recensement des votes, le fonctionnaire responsable du dépouillement devra, en présence d'un président de scrutin, d'un secrétaire de scrutin ou d'un agent de la fonction publique et des scrutateurs autorisés qui auront décidé d'assister au dépouillement :

a) Ouvrir toutes les urnes provenant des bureaux de vote se trouvant dans la circonscription électorale ou destinées à cette circonscription.

b) Rejeter tous les bulletins de vote nuls et classer les bulletins de vote restants d'après le nom des candidats respectifs en mettant ensemble tous les bulletins sur lesquels le même candidat est classé en tête par ordre de préférence.

c) Compter le nombre de voix obtenu par chaque candidat classé en tête par ordre de préférence sur tous les bulletins valides.

d) Etablir et signer une déclaration, qui peut être contresignée par les scrutateurs, dans laquelle est indiqué le nombre de voix obtenu par chaque candidat classé en tête par ordre de préférence et le nombre de bulletins de vote nuls.

Lors des élections générales de 1972, les premières opérations de dépouillement ont commencé le 11 mars à 18 heures.

59. Si un candidat obtient la majorité requise au premier recensement et si le directeur de scrutin a la certitude que le résultat ne peut être modifié par les votes par procuration ou par correspondance, le fonctionnaire responsable de l'organisation des élections peut autoriser le directeur de scrutin à déclarer le candidat élu à la majorité absolue. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue lors du premier recensement, on laisse s'écouler une période de 14 jours à compter du dernier jour des élections avant de procéder à un second recensement, de façon que tous les bulletins des électeurs qui étaient absents de la circonscription et des électeurs qui ont voté par correspondance puissent être reçus.

60. Le pointage des votes des électeurs qui étaient absents de la circonscription et des électeurs qui ont voté par correspondance ainsi que des votes émis dans les conditions prévues aux articles 130 et 131 de la loi électorale est également effectué par le directeur de scrutin ou par un de ses adjoints en présence des

scrutateurs. Des dispositions spéciales assurent le secret du scrutin. Dans le cas des votes prévus à l'article 130 de la loi électorale, le directeur de scrutin doit examiner la déclaration de l'électeur et vérifier si celui-ci était habilité à voter en vertu des dispositions de cet article.

61. L'article 162 de la loi électorale renferme des dispositions relatives au recensement des votes et qui prévoient que :

- a) Le directeur de scrutin constatera le nombre total de voix obtenu par chaque candidat désigné sur les bulletins en première position.
- b) Le candidat qui aura reçu le plus grand nombre de voix le désignant en première position sera, si ce nombre constitue la majorité absolue des voix, élu.
- c) Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des voix, un second recensement sera effectué.
- d) Lors du second recensement, le candidat qui aura obtenu le plus petit nombre de voix le désignant en première position sera éliminé et chaque bulletin de vote qui avait été porté à son crédit sera porté au crédit du candidat figurant en deuxième position sur le bulletin.
- e) Si un candidat a alors la majorité absolue des voix, il sera considéré comme élu.
- f) Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des voix lors du second recensement, on recommencera l'opération consistant à éliminer le candidat qui a le moins de voix et à porter chacun des bulletins qu'il avait obtenus au crédit du candidat qui vient en deuxième position selon l'ordre de préférence indiqué par l'électeur, jusqu'à ce qu'un candidat ait obtenu la majorité absolue.
- g) Si, lors de n'importe quel recensement, deux candidats ou plus obtiennent un nombre égal de voix, le directeur de scrutin décidera qui doit être éliminé, et si lors du recensement final deux candidats ont un nombre égal de voix, le vote du directeur de scrutin sera décisif.

Renvoi des actes de convocation (writs)

62. Après que les résultats d'une élection ont été constatés, le directeur de scrutin doit : a) proclamer les résultats de l'élection; b) inscrire dans l'acte de convocation le nom du candidat élu; et c) renvoyer l'acte de convocation par l'intermédiaire du fonctionnaire responsable de l'organisation des élections.

Contentieux électoral

63. La validité d'une élection ou des résultats d'un scrutin peut être contestée dans une pétition adressée au tribunal compétent pour connaître des contestations en matière électorale (Court of Disputed Returns), qui est la Cour suprême.

B. Partis politiques

64. Au moment des élections générales de 1972 il y avait au Papua-Nouvelle-Guinée les groupements suivants : Mataungan Association, New Guinea Labour Party, New Guinea National Party, Pangu Pati (Papua New Guinea Union Party), Peli Association, People's Progress Party, Under-Developed Districts Party, United Party et United Political Society.

65. Aux termes d'une décision du Conseil exécutif de l'Administrateur, le United Party, le Pangu Pati et le People's Progress Party, qui étaient les trois partis politiques qui comptaient le plus grand nombre de membres à la Deuxième Chambre d'assemblée, ont obtenu un temps d'antenne des stations de radiodiffusion de l'Administration et de la Commission australienne de radiodiffusion. Des programmes ont été diffusés en anglais, en pidgin et en motu. Il n'a pas été accordé de temps d'émission aux candidats individuels pour prononcer des discours au cours de leur campagne électorale. Il était prévu que le temps d'antenne devait être consacré à l'exposé des programmes politiques des divers partis.

66. Le journal Post-Courier, distribué dans tout le Papua-Nouvelle-Guinée, a ouvert ses colonnes aux trois partis politiques susmentionnés, afin qu'ils publient leurs programmes. Ces programmes ont été publiés tous les mercredis, pendant une période de six semaines, du 12 janvier au 16 février 1972.

67. Les objectifs et les politiques de ces trois partis ont été publiés par le Department of Information and Extension Services dans une brochure intitulée House of Assembly Elections 1972, qui est parue en janvier 1972. Les partis avaient été invités à soumettre aux fins de publication, des déclarations où ils définissaient leurs politiques, d'une longueur de 2 000 mots maximum, rédigées dans la langue originale de leur choix et accompagnées de traductions dans les deux autres langues officielles. Ces déclarations devaient être signées par le chef parlementaire du parti concerné.

United Party

68. Quarante-trois membres de la Deuxième Chambre d'assemblée ont déclaré être affiliés au United Party, dont cinq représentants chargés de fonctions ministérielles, deux représentants adjoints chargés de fonctions ministérielles et le porte-parole du Conseil exécutif de l'Administrateur. Le chef parlementaire de ce parti était M. Tei Abal, qui était représentant chargé de fonctions ministérielles pour l'agriculture, l'élevage et la pêche.

69. Les buts du United Party, tels qu'ils étaient exposés dans la brochure publiée par le Department of Information, étaient les suivants :

a) Etablir un système de gouvernement fort à l'échelon local du district, régional et central, à l'aide de lois qui tiennent compte des aspirations authentiques du peuple du Papua-Nouvelle-Guinée,

- b) Etablir un système économique fort qui permette à un Papua-Nouvelle-Guinée indépendant d'assurer la stabilité d'un tel système de gouvernement;
- c) Elever le niveau de vie de toute la population;
- d) Renforcer l'ordre public et faire respecter le gouvernement, de façon que tous les groupes de la population soient à l'abri du danger et bénéficient d'un traitement juste et égal en vertu des lois du pays, quelles que soient leur race, leur couleur ou leurs croyances religieuses ou individuelles;
- e) Etablir un système d'enseignement qui permette aux populations du Papua-Nouvelle-Guinée de participer pleinement à toutes les affaires du pays.

70. Conformément à la position qu'il a adoptée concernant le progrès politique, le United Party :

- a) Considère comme essentielle l'instruction d'un système de partis politiques fort;
- b) Estime qu'il faut favoriser par tous les moyens le développement politique, de l'échelon du village à l'échelon national;
- c) Est pour la participation des villages aux conseils administratifs locaux; pour l'établissement d'une administration de district; pour la participation régionale à une forme de contrôle régional; et pour un gouvernement central élu par le peuple du Papua-Nouvelle-Guinée;
- d) Estime que l'autonomie doit être accordée au Papua-Nouvelle-Guinée dès que la population aura décidé que c'est ce qu'elle veut;
- e) Estime que c'est à la Chambre d'assemblée qu'il appartient de prendre la décision finale en ce qui concerne l'indépendance et la date de l'indépendance, après s'être assurée des vœux de la population du pays;
- f) Estime qu'il faut accorder davantage d'attention à la population rurale du Papua-Nouvelle-Guinée, notamment dans le domaine de l'éducation politique, de façon que toute la population soit pleinement consciente de la signification de chaque mesure prise dans le domaine du progrès politique;
- g) Estime que, pour accéder à l'indépendance, il est indispensable de former des dirigeants politiques expérimentés au niveau des conseils, des districts, de la région et au niveau national, et de déléguer davantage de pouvoirs à chaque institution chargée de fonctions administratives à ces divers échelons.

71. Il n'a pas été publié de liste officielle des candidats, mais le United Party a déclaré officieusement avoir 315 candidats dans 94 circonscriptions électorales.

Pangu Pati (Papua New Guinea Union Party)

72. Le Pangu Pati avait 12 membres siégeant à la Deuxième Chambre d'assemblée. Neuf d'entre eux se sont représentés aux élections en 1972. Quarante-sept candidats aux élections de 1972 étaient inscrits sur la liste des candidats du parti. Bien que ne figurant pas sur cette liste, deux autres candidats ont déclaré qu'ils étaient affiliés au parti. Le chef du parti au Parlement était M. Michael Somare.

73. Dans la déclaration qu'il a publiée, le parti a déclaré qu'il était maintenant en faveur de l'autonomie car c'était ainsi que la population apprendrait à se gouverner elle-même. Pour se préparer à l'autonomie, il était nécessaire :

- a) d'améliorer l'éducation politique; b) de donner aux habitants du Papua-Nouvelle-Guinée beaucoup plus de postes importants dans la fonction publique et dans les affaires aussi rapidement que possible; et c) que le gouvernement encourage la création de partis politiques forts.

74. Les objectifs du Pangu Pati étaient les suivants :

- a) Résoudre les problèmes fonciers et, à cette fin, constituer un comité d'experts qui serait chargé d'examiner tous ces problèmes. Ce comité devrait trouver le moyen de déterminer le prix à payer pour les terres qui avaient déjà été prises et de faire de meilleures lois et de créer de meilleurs tribunaux pour régler les questions foncières;

- b) Donner à tous les enfants la possibilité de fréquenter l'école, au moins jusqu'à la deuxième année de l'enseignement secondaire, et avoir davantage de lycées et d'écoles professionnelles et techniques;

- c) Développer l'agriculture et trouver de meilleurs débouchés pour les produits agricoles; les habitants du Papua-Nouvelle-Guinée devraient produire eux-mêmes les denrées dont ils ont besoin pour leur alimentation au lieu de les acheter à d'autres pays; il faudrait rendre plus facile aux agriculteurs du Papua-Nouvelle-Guinée l'obtention de prêts;

- d) Aider davantage les habitants du Papua-Nouvelle-Guinée à obtenir des prêts et à recevoir la formation nécessaire pour leur permettre de créer leurs propres entreprises;

- e) Aider les syndicats de travailleurs à obtenir de meilleurs salaires et de meilleures conditions d'emploi pour les travailleurs du secteur privé et du secteur public;

- f) Améliorer les conditions de vie dans les villages et à cette fin mieux assurer la formation dans le domaine des affaires et des techniques agricoles dans les villages, et faire des routes qui desservent les villages et installer l'électricité dans les villages.

75. Selon sa déclaration, le parti était en faveur de l'unité nationale et viendrait en aide à tous les habitants de tous les districts du pays. L'autonomie favoriserait le développement économique et c'est pourquoi elle devait être réalisée d'abord. Lorsque le parti parlait d'autonomie, il voulait parler du droit de la population à diriger les affaires de son pays, sauf pour ce qui était de la défense et des affaires étrangères.

People's Progress Party

76. Le People's Progress Party avait dix membres à la Deuxième Chambre d'assemblée, dont un représentant chargé des fonctions ministérielles et deux représentants adjoints chargés des fonctions ministérielles. Vingt-deux autres candidats étaient soutenus par le parti pour les élections de 1972. Le Président du parti est M. Julius Chan.

77. Dans sa déclaration, le People's Progress Party demandait un gouvernement fort, stable et progressiste. Pour atteindre cet objectif, il fallait plutôt chercher à connaître les opinions et les aspirations de la population qu'établir un programme dogmatique, et coopérer au sein et hors de la Chambre d'assemblée avec tout individu, groupe ou parti ayant des objectifs similaires et désireux de voir le Papua-Nouvelle-Guinée se développer dans l'ordre et dans le progrès.

78. Les objectifs déclarés du parti étaient les suivants :

- a) Préserver la démocratie au moyen d'un système de gouvernement parlementaire fondé sur la primauté du droit;
- b) Edifier une nation profondément attachée à la liberté politique et religieuse et à la liberté et la dignité de l'homme, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme;
- c) Favoriser l'établissement et le maintien d'un système de gouvernement responsable dans lequel la coopération, le contrôle et l'autorité peuvent être exercés à la fois au niveau local et au niveau du gouvernement central;
- d) Equilibrer la croissance en répartissant de façon égale les possibilités entre les villes et les régions rurales;
- e) Reconnaître, encourager et protéger la propriété privée et favoriser la libre entreprise au moyen de la participation individuelle;
- f) Fournir des possibilités de plein emploi en s'assurant que l'expansion industrielle se fait en fonction de l'accroissement de la population;
- g) S'efforcer d'assurer à chaque personne une éducation qui sera adaptée à ses capacités et adaptée à chacune des étapes successives du développement du pays;

h) Préserver les lieux, les arts, les cultures et les langues traditionnels du Papua-Nouvelle-Guinée et en même temps encourager la recherche scientifique et technique afin d'assurer de meilleures conditions de vie aux générations futures;

i) Aligner les politiques de défense du Papua-Nouvelle-Guinée sur celles de l'Australie et de ses alliés et notamment s'efforcer de développer davantage la coopération régionale dans le cadre de l'Australasie, de l'Asie et du Pacifique.

79. Le People's Progress Party ferait tout ce qui était en son pouvoir pour que la Chambre d'assemblée devienne et demeure l'organe le plus important du gouvernement et s'opposerait à toute tentative visant à concentrer le pouvoir dans les mains d'une minorité. Le parti approuverait la création de structures politiques de district dans tous les districts et favoriserait un développement progressif et souple de ces structures de façon qu'elles correspondent aux vœux et aux besoins de la population de chaque district. Le People's Progress Party se souciait peu de la date à laquelle le Territoire accéderait à l'autonomie. Ce qui lui importait, c'était que le Papua-Nouvelle-Guinée obtienne le type d'autonomie que sa population méritait : un gouvernement fort, stable et progressiste.

Under-Developed Districts Party

80. Le Under Developed Districts Party avait deux membres à la Deuxième Chambre d'assemblée.

New Guinea National Party

81. Le New Guinea National Party avait pour chef M. Thomas Kavali. C'était le seul membre du parti qui siégeait à la dernière Chambre d'assemblée.

Mataungan Association

82. La Mataungan Association n'avait qu'un seul membre à la dernière Assemblée. Aux élections de 1972, elle avait quatre candidats en Nouvelle-Bretagne orientale, y compris le Président de l'Association, M. Damien Kereku.

New Guinea Labour Party

83. Le New Guinea Labour Party n'avait pas de membre siégeant à l'Assemblée mais son chef, M. William Hawarry, était candidat en 1972 dans la circonscription de Wewak.

United Political Society

84. La United Political Society dont le siège est à Kavieng (Nouvelle-Irlande), avait pour président M. Perry Kwan, qui était candidat dans la circonscription de Kavieng en 1972.

Peli Association

85. La Peli Association était dirigée par M. Mattias Yaliwan Wabigan, qui était candidat dans la circonscription de Yangoru-Saussia, dans le district du Sepik oriental, en 1972.

C. Résultats des élections

86. Aux élections de 1972, il y a eu 611 candidats au total, 553 d'entre eux se sont présentés dans les circonscriptions électorales où les candidatures sont libres ("circonscriptions ordinaires") et 58 dans les circonscriptions régionales; 4 candidats étaient des femmes. Soixante-quatorze des candidats étaient membres de la deuxième Chambre d'assemblée (10 membres de cette chambre ne se sont pas présentés aux élections de 1972).

87. Conformément à l'article 78 de la Loi électorale, M. Michael Somare et M. Brere Awol ont été déclarés élus pour la circonscription régionale de East Sepik et la circonscription électorale ordinaire de la région côtière de West Sepik où ils étaient les seuls candidats. Dans la circonscription électorale ordinaire de Middle Ramu, dans le district de Madang, l'élection n'a pu avoir lieu en raison de la mort de l'un des candidats; conformément aux dispositions de l'article 79 de la Loi électorale, une élection supplémentaire sera organisée après les élections générales.

88. Le nombre total des électeurs inscrits était de 1 384 780. A l'exclusion des circonscriptions électorales de Chimbu et de West New Britain et de la circonscription ordinaire de Talasea, les premiers chiffres communiqués à la Mission le 10 mai indiquent que le nombre total des votes exprimés dans les circonscriptions où les élections avaient lieu se décomposaient de la façon suivante : 685 996 (dont 76 555 bulletins nuls) pour les circonscriptions régionales, et 818 736 (dont 18 508 bulletins nuls) pour les circonscriptions ordinaires.

89. Le nombre des membres élus à la Chambre d'assemblée ordinaire dont l'affiliation à un parti politique était connue au moment de l'élection était le suivant :

Mataungan Association	3
New Guinea National Party	1
Pangu Pati	19
Peli Association	1
People's Progress Party	7
United Party	28
United Political Society	1

Il ressort des renseignements dont on disposait au moment de l'établissement du présent rapport qu'un grand nombre de candidats indépendants ou autres ont décidé d'adhérer à un parti politique ou de l'appuyer. Le 26 avril, la Chambre d'assemblée du Papua-Nouvelle-Guinée a approuvé la formation d'un nouveau ministère de coalition composé de 17 membres. Le parti le plus largement représenté est le Pangu Pati, qui dispose de sept portefeuilles et qui est dirigé par le Premier Ministre de la Chambre d'assemblée, M. Michael Somare. Le People's Progress Party et le New Guinea National Party ont chacun quatre portefeuilles et les indépendants deux.

90. Sur les 74 membres de la deuxième Chambre d'assemblée qui étaient candidats aux élections, 38 ont été réélus. Un grand nombre des nouveaux élus sont d'anciens membres des conseils administratifs locaux. Il y a parmi les nouveaux membres de nombreux agriculteurs ou enseignants, d'autres sont interprètes, hommes d'affaires, commerçants, fonctionnaires des services de santé et de l'administration, employés de bureau, mécaniciens ou manoeuvres. L'une des femmes candidats a été élue.

CHAPITRE III

PROGRAMME DES VISITES ET DES REUNIONS DE LA MISSION

A. District du centre

91. La mission est arrivée à Port Moresby dans le district du centre le jeudi 17 février. Ce district s'étend sur une longueur de 260 miles le long de la côte sud de l'île principale, à l'est et à l'ouest de Port Moresby. A partir de la région côtière, le pays s'élève jusqu'à la chaîne de Wharton et jusqu'aux montagnes Owen Stanley. Le long de la mer il y a des plaines côtières fertiles. Le district occupe une superficie de 12 600 miles carrés; il a une population de plus de 167 000 habitants. Port Moresby est le siège de l'administration du Papua-Nouvelle-Guinée et du district central. Des plantations prospères de caoutchouc ont été établies sur les bas plateaux et sur les pentes situées entre la côte centrale et les montagnes. La production de coprah dans les villages a commencé avant la guerre et l'on a commencé à constituer un cheptel. Les revenus tirés des produits maraîchers, du poisson, des fruits et des autres produits des villages embarqués à Port Moresby ont aussi leur importance.

92. La circonscription régionale du centre comprend cinq circonscriptions ordinaires. Sept candidats se sont présentés pour la circonscription régionale. Les candidats qui se sont présentés aux circonscriptions ordinaires se répartissaient comme suit : Goilala, quatre; Kaikuru-Hiri, neuf; région côtière de Moresby, douze; région intérieure de Moresby, quatre; Rigo-Agau, onze.

93. Les activités de la mission au cours des deux premiers jours de sa visite dans le district sont relatées au paragraphe 7 ci-dessus. Le samedi 19 février, la mission a commencé à observer le déroulement du scrutin au Papua-Nouvelle-Guinée, rendant visite à divers bureaux de vote désignés pour les circonscriptions ordinaires des régions côtière et intérieure de Moresby. La mission a étudié les procédures électorales et observé le scrutin dans les bureaux de vote suivants de la région côtière de Moresby : Conseil municipal de Port Moresby; centre de Koki; clinique de santé publique de Tatana; ancienne Chambre du conseil de Hanuabada. Ensuite, la mission s'est rendue dans les bureaux de vote de la région intérieure de Moresby, situés au Collège d'administration de Waigani et à l'école primaire de Hohola. Dans tous ces bureaux de vote, la mission a observé le déroulement du scrutin et s'est entretenue avec des électeurs, les responsables électoraux et les membres des comités d'identification. Le dimanche 20 janvier, la mission a quitté Port Moresby par avion pour Alotau, dans le district de la baie de Milne.

94. A son retour à Port Moresby, après avoir fait le tour des autres districts, la mission a tenu deux réunions privées pour discuter des problèmes concernant l'élaboration de son rapport et a rendu visite à la Chambre d'assemblée, au quartier général pour le Papua-Nouvelle-Guinée du régiment des Iles du Pacifique, au musée et à l'université du Papua-Nouvelle-Guinée, où elle a tenu une réunion à laquelle ont participé un grand nombre d'étudiants et d'autres personnes. La mission a aussi eu des entretiens avec M. John Guise, candidat pour la circonscription d'Alotau et Président de la Seconde Chambre d'assemblée.

B. District de la baie de Milne

95. Le district de la baie de Milne englobe l'extrémité sud-est de l'île principale et s'étend sur plus de 300 miles à l'est dans la mer de Corail. Le district comprend le groupe d'îles d'Entrecasteaux, les îles Lusiade et Woodlark et l'archipel de Trobriand, et couvre une superficie terrestre de 7 800 miles carrés et une superficie marine d'environ 70 000 miles carrés. Le district a une population de 109 000 habitants. Alotau, ville nouvelle, est maintenant le chef-lieu du district. Le coprah est à la base de l'économie du district. La production de café est faible, mais constitue une source de revenu non négligeable pour la population des régions montagneuses de l'intérieur.

96. Il y a eu deux candidats pour la circonscription régionale. Les candidats pour les trois circonscriptions ordinaires comprises dans les limites de la circonscription régionale se répartissaient comme suit : Alotau, trois; Esa'ala, huit; Kula, sept.

97. Le dimanche 20 février, la mission est arrivée au terrain d'aviation de Gurney où elle a été accueillie par M. W. J. G. Lambden, commissaire de district par intérim, et d'autres hauts fonctionnaires et elle a été conduite à Alotau. Le 21 février, la mission a traversé la baie de Milne en chalutier et s'est rendue à Gwavili, à l'un des bureaux de vote de la circonscription ordinaire d'Alotau. La mission a observé le scrutin et s'est entretenue des procédures électorales avec les responsables électoraux et les personnes présentes. Elle a aussi visité l'école primaire et le chantier de construction de bateaux. Le 22 février, la mission s'est rendue en automobile à Bubuleta, dans la circonscription ordinaire d'Alotau et a observé le déroulement du scrutin.

98. La mission a en outre visité, dans le district de la baie de Milne, l'école primaire d'Alotau, le centre de formation de Koeabule, l'école secondaire de Cameron, le centre de formation sociale d'Ahioma, la coopérative d'Ahioma, le centre de formation agricole de Bubuleta et l'hôpital d'Alotau. Au cours de ses visites, la mission s'est entretenue avec des enseignants, des étudiants, des médecins, des infirmiers et des travailleurs sociaux, qui lui ont fourni des renseignements intéressants. Le mercredi 23 février, la mission a quitté Alotau pour Port Moresby et Kieta.

C. District de Bougainville

99. Le district se compose de l'île de Bougainville, la plus grande île du groupe des îles Salomon, de l'île, plus petite, de Buka au nord et de nombreuses petites îles et atolls, y compris les îles isolées Mortlock et l'atoll Tasman habités par des communautés polynésiennes. Deux chaînes de montagnes dont les sommets s'élèvent à 8 000 pieds s'étendent du nord au sud de l'île de Bougainville. L'intérieur, couvert par la jungle, est inaccessible. Le long de la côte, il y a d'assez grandes zones de riche sol volcanique. Le district a une superficie de 4 000 miles carrés. Kieta est le chef-lieu du district. Le district a une population d'environ 80 000 habitants. Le développement des plantations a commencé avant la première guerre mondiale, quand Bougainville était sous administration allemande. Le coprah et le cacao sont les principaux produits agricoles. Cependant, la mine de cuivre de Panguna, avec un capital investi de plus de 400 millions de dollars australiens, constitue un facteur économique dominant qui a transformé la vie et l'économie au centre de Bougainville.

100. La circonscription régionale de Bougainville comprend dans ses limites trois circonscriptions ordinaires. Deux candidats se sont présentés pour la circonscription régionale et 15 pour les circonscriptions ordinaires. Ils se répartissaient ainsi : Bougainville du nord, six; Bougainville du centre, cinq; Bougainville du sud, quatre.

101. La mission est arrivée à Kieta le mercredi 23 février et a été accueillie par M. R. F. Hearne, commissaire de district par intérim, et d'autres hauts fonctionnaires. Le même jour, la mission a tenu une réunion privée pour examiner un certain nombre de points relatifs à sa visite dans les divers districts, tels que le nombre de bureaux de vote à visiter, les contacts à prendre avec les candidats et la population autochtone et la publicité à faire dans les journaux et par la radio. Ensuite, la mission s'est entretenue à titre officieux avec les candidats et les chefs politiques.

102. Le jeudi 24 février, la mission s'est divisée en deux groupes : l'un est parti par avion pour Buin, dans la circonscription ordinaire de Bougainville du sud et l'autre pour Wakunai, dans la région nord de la circonscription ordinaire de Bougainville du centre. Le premier groupe a visité les bureaux de vote situés à Amio et à Kanauro et a discuté avec les responsables électoraux d'un certain nombre de points concernant les dispositions électorales. Le deuxième groupe a observé les élections au bureau de vote de Numa Numa. Les membres de la mission ont eu la possibilité de s'entretenir avec des électeurs des circonscriptions de l'île principale qui votaient à Numa Numa. Pendant la journée, les membres de la mission ont visité une école primaire et une école secondaire dans la région.

103. Le vendredi 25 février, la mission s'est rendue à Arawa et a observé le scrutin qui se déroulait à la North Nassioi Society. A Arawa, la mission a tenu une réunion avec des membres de la population locale à la demande de M. Raphael Niniku, candidat pour la circonscription ordinaire de Bougainville du centre, et de M.M. Narug et Ari Suisa, chefs politiques du village d'Arawa.

104. Après la réunion, la mission s'est rendue à Panguna, a visité la société Bougainville Copper Pty., Ltd. et a assisté à la cérémonie des remises de diplômes et de titres aux stagiaires qui avaient terminé leurs études. Au bureau du sous-district, à Panguna, la mission s'est entretenue avec des chefs politiques autochtones. M. Henry Moses, candidat pour Bougainville du centre, ainsi que M. Peter Stamoe et quatre autres membres du Conseil local assistaient à cette réunion.

D. District de la Nouvelle-Bretagne orientale

105. Le district se compose des parties nord et est de l'île en forme de croissant de la Nouvelle-Bretagne ainsi que du groupe des îles du duc d'York. L'activité volcanique est particulièrement évidente au nord, près de Rabaul, où deux volcans, le Matupit et l'île de Vulcain, sont entrés en éruption en 1937. L'île a une superficie de 14 000 miles carrés, dont 6 000 font partie de la Nouvelle-Bretagne orientale. Le district est l'un des plus productifs du Papua-Nouvelle-Guinée car des plantations de cocotiers ont été établies très tôt sur le riche sol volcanique de la presqu'île de la Gazelle. La presqu'île a une population d'environ 105 000 habitants. Environ 80 p. 100 de la population totale se concentrent dans la presqu'île de la Gazelle, où la population tolai dépasse 60 000 personnes.

106. La Nouvelle-Bretagne orientale comprend une circonscription régionale et quatre circonscriptions ordinaires. Deux candidats se disputaient le siège régional. Les candidats pour les circonscriptions ordinaires se répartissaient ainsi : la Gazelle, quatre; Kokopo, six; Pomio, quatre; Rabaul, quatre.

107. Le samedi 26 février, la mission est arrivée à Rabaul où elle a été accueillie par M. T. T. Carey, commissaire de district, et d'autres hauts fonctionnaires de l'Administration. La mission a tenu une réunion avec le Commissaire de district et ses collaborateurs et s'est rendue aux bureaux de vote des circonscriptions ordinaires de la Gazelle, de Kokopo et de Rabaul pour observer le déroulement des élections. La mission s'est ensuite rendue en voiture au bureau de vote situé dans l'hôpital de la base de Nonga, dans la circonscription ordinaire de Rabaul, puis au village de Bitagalip, dans la circonscription ordinaire de Kokopo, à Vunapalading et à Kerat Hall, dans la circonscription ordinaire de la Gazelle. A son retour dans la région de Rabaul, la mission a visité le bureau de vote de la plantation de Katava, dans la circonscription ordinaire de Rabaul. A ces bureaux de vote, la mission a rencontré des candidats, des responsables électoraux et des scrutateurs.

108. Le dimanche 27 février, la mission a tenu des réunions séparées avec les candidats de divers partis politiques. Un groupe se composait de membres du United Party : M. Mattias Toliman, membre de la Chambre d'assemblée, chargé de l'éducation et candidat pour la Gazelle, M. Joseph Tolau, candidat pour Rabaul, M. Nason Tokiala, chef traditionnel tolai et candidat pour la Gazelle, M. Samson Patiliu, candidat pour la circonscription régionale de la Nouvelle-Bretagne orientale et M. Josiah Wartovo, candidat pour Rabaul.

109. La mission a ensuite rencontré un des dirigeants de la Mataungan Association, M. Oscar Tammur, membre de la Chambre d'assemblée et candidat pour Kokopo.

110. La mission a ensuite rencontré un groupe de quatre candidats indépendants et un candidat du People's Progress Party. Il s'agissait de M. E. Tade, de M. Tomakala, et de M. L. Tarum, candidats pour Kokopo, de M. J. Tarutia, candidat pour la Gazelle, et de Mme Nellie E. Lawrence, candidate pour Kokopo qui a déclaré appartenir au People's Progress Party.

111. Avant son départ de Rabaul le 28 février, la mission a visité l'école secondaire de Rabaul, l'observatoire volcanologique et le nouveau musée de la guerre.

E. District de la Nouvelle-Irlande

112. Le district se compose de l'île de la Nouvelle-Irlande, longue et étroite de l'île du Nouveau-Hanovre, de l'archipel de Saint-Mathieu au nord et de quelques autres îles plus petites. Une chaîne de montagnes s'étend sur presque toute la longueur de l'île principale. Le district occupe une superficie de 3 800 miles carrés et a une population de plus de 50 000 habitants, dont la plupart vivent dans les régions côtières. Le chef-lieu du district est Kavieng. La Nouvelle-Irlande est un des principaux districts producteurs de coprah du Papua-Nouvelle-Guinée. La production de cacao et la pêche sont en expansion. Le caoutchouc est une culture relativement nouvelle dans le district.

113. Outre la circonscription régionale, le district comprend deux circonscriptions ordinaires. Aux élections générales de 1972, deux candidats se sont présentés pour la circonscription régionale, quatre pour la circonscription ordinaire de Kavieng et quatre pour celle de Namatanai.

114. Le lundi 28 février, la mission a quitté Rabaul et, en se rendant dans d'autres districts de l'île principale, elle s'est arrêtée à Kavieng, où elle a été accueillie par des fonctionnaires de l'Administration. La mission s'est entretenue avec deux candidats pour la circonscription ordinaire de Kavieng, M. Perry Kwan, président de la United Political Society, et M. Sirenda Apasi. Les conversations ont principalement porté sur les élections en cours. M. Kwan a critiqué les moyens publicitaires que l'Administration avait mis à la disposition des trois principaux partis politiques. Cependant, il a exprimé une satisfaction générale devant la façon dont les élections se déroulaient. La mission est ensuite partie pour Manus.

F. District de Manus

115. Le district, situé à 2 degrés au sud de l'équateur, comprend les îles de l'Amirauté, Manus étant la plus grande, et d'autres groupes de petites îles dispersées sur une superficie totale de 80 000 miles carrés. L'île de Manus a

une chaîne centrale de collines qui s'élèvent à plus de 2 000 pieds. Elle est très boisée mais se prête mal à la culture. La plupart des petites îles sont des atolls de très faible altitude. Le district a une superficie terrestre de 800 miles carrés et une population d'environ 23 000 habitants dont la majeure partie vit sur l'île de Manus. Ce sont de bons marins et de bons pêcheurs et ils tirent un revenu en espèces du coprah. Le chef-lieu du district est Lorengau.

116. Le district comprend la circonscription régionale de Manus et la circonscription ordinaire de Manus. Quatre candidats se sont présentés pour la circonscription régionale et six pour la circonscription ordinaire. La mission est arrivée dans le district à Momote, sur l'île de Los Negros, voisine de Manus, et a été accueillie par des fonctionnaires de l'Administration. Elle s'est entretenue des élections avec M. Joel Maiah, candidat du Pangu Pati pour la circonscription ordinaire de Manus, et M. Silas Pokupen, candidat indépendant pour la circonscription régionale. La mission est ensuite partie pour Madang.

G. District de Madang

117. Le district de Madang s'étend le long de la côte nord de la Nouvelle-Guinée, sur une distance d'environ 220 miles, d'une ligne située juste à l'est de l'embouchure du Sepik jusqu'à la limite occidentale du district de Morobe. Il comprend une plaine côtière étroite où l'on cultive du coprah, une zone très accidentée à l'intérieur, des marécages dans la vallée inférieure du fleuve Ramu, des savanes et des chaînes montagneuses faisant partie de la cordillère centrale qui s'élèvent à près de 15 000 pieds. Il comprend également plusieurs îles côtières. Le district a une superficie de 10 800 miles carrés et compte une population d'environ 177 000 habitants, dont la majorité vit sur la côte ou dans les collines côtières. Le chef-lieu du district est Madang. Le coprah est le principal produit d'exportation et le bois devient une marchandise très importante. Les principales activités économiques sont l'aviation, le commerce, la construction, la mécanique, la réparation de navires et le tabac.

118. Le district comprend la circonscription régionale de Madang et six circonscriptions ordinaires. Trois candidats se sont disputés le siège de la circonscription régionale. Pour les circonscriptions ordinaires, les candidats se répartissaient comme suit : 6 pour Bogia, 6 pour Madang, 8 pour Middle Ramu (comme cela a été dit au paragraphe 88 ci-dessus, une élection partielle doit avoir lieu dans cette circonscription), 7 pour Rai Coast, 4 pour Sumkar et 6 pour Usino-Bundi.

119. A Madang, les membres de la mission se sont entretenus avec des hauts fonctionnaires de l'Administration, le président du Conseil municipal de Madang, le directeur du scrutin de la circonscription ordinaire de Madang et avec les candidats suivants : M. Angmai Bilas, représentant chargé de fonctions

ministérielles pour le commerce et l'industrie, candidat du United Party pour Madang, M. Rawad R. Mayun, candidat indépendant pour Sumkar, M. Kaukesa Kamo, candidat du Progress Party pour Madang, et M. Jerry Kaon, candidat du Pangu Pati pour la circonscription régionale de Madang. Après ces conversations, la mission est partie pour Wewak.

H. District du Sepik oriental

120. Le district du Sepik oriental, qui s'étend sur quelque 120 miles le long de la côte nord de l'île principale, a une superficie d'environ 17 000 miles carrés. Il consiste en une étroite bande côtière qui s'élève brusquement pour former une chaîne montagneuse relativement basse mais très découpée (Prince Alexander Range). Au-delà de ces montagnes, vers le sud, se trouvent les plaines et les marécages de la cuvette centrale, laquelle constitue également la plaine alluviale du Sepik. Cette cuvette sépare les collines basses et les chaînes de montagnes peu élevées situées le long de la côte, des régions montagneuses du centre. Le chef-lieu du district est Wewak. Les deux principaux produits agricoles sont le café et le riz, qui sont cultivés entièrement par des agriculteurs autochtones, principalement dans les sous-districts de Maprik et Wewak. On est en train de développer l'élevage dans la plaine côtière, en même temps que la culture de la noix de coco. La prospection du cuivre a donné des résultats encourageants dans l'extrême sud du district.

121. La population du district se monte approximativement à 207 000 habitants, dont la moitié environ est concentrée dans le sous-district de Maprik. On y parle quelque 90 langues différentes, mais la majorité des habitants pratiquent également le pidgin.

122. La circonscription régionale du Sepik oriental englobe six circonscriptions ordinaires. Le candidat unique pour la circonscription régionale, M. Michael Somare, a été déclaré élu sans opposition. Pour les circonscriptions ordinaires, les candidats se répartissaient comme suit : Angoram, 6; Dreikikir, 5; Maprik, 9; Wewak, 10; Wosera-Gau, 8; Yangoru-Saussia, 7.

123. La mission est arrivée à l'aéroport de Wewak dans la soirée du 28 février, et a été accueillie par M. E. G. Hicks, commissaire du district, M. M. Somare, leader parlementaire du Pangu Pati, M. H. Bevi, président du Conseil local de Wewak-But, et d'autres personnalités.

124. Le 29 février, la mission est partie pour Maprik par la route. En chemin, la mission a visité Paparum, un des centres de vote de la circonscription ordinaire de Yangoru-Saussia. A Maprik, la mission s'est entretenue avec M. J. Young-Whitford, commissaire adjoint du district, ainsi qu'avec MM. Pita Lus, Kokamo Ulia et Naui Saumambi, membres en exercice de la Chambre d'assemblée, et M. Kaisman, président du Conseil local.

125. Au siège de l'administration locale de Maprik, la mission a tenu une réunion publique à laquelle ont assisté des candidats aux élections, des membres du Conseil local de Maprik et environ 150 autres personnes. Les orateurs se sont déclarés satisfaits de la manière dont se déroulaient les élections, mais certains d'entre eux se sont montrés inquiets des difficultés occasionnées par le fait que les adeptes d'un "culte du cargo" refusaient de se rendre aux urnes dans certaines circonscriptions du district. Après la réunion, la mission a visité l'exposition d'artisanat du Sepik, puis est retournée à Wewak par avion. Plus tard dans la journée, les membres de la mission s'étaient à nouveau entretenus avec M. Somare.

I. District de Morobe

126. Le district de Morobe est divisé par la vallée du fleuve Markham, qui aboutit au port de Lae. Il comprend la péninsule montagneuse de Huon, au nord du Markham et, au sud, les vallées de la région semi-montagneuse de Bulolo-Wau et les montagnes de la région de Menyamya. Le district comprend également des marécages côtiers, d'épaisses forêts tropicales humides, des herbages secs et des vallées fertiles. Sa superficie est de 12 000 miles carrés. Le chef-lieu du district est Lae. Depuis l'ouverture de la route des Hautes Terres, le port de Lae dessert les districts des Hautes Terres. Dans de nombreuses parties du district, les villageois cultivent beaucoup de café ainsi que du cacao. Dans les zones côtières, les produits principaux sont le coprah et les arachides. On encourage actuellement les villageois à pratiquer l'élevage du bétail. Les industries forestières de la vallée de Bulolo et de Lae sont parmi les plus développées du Papua-Nouvelle-Guinée. Le district compte 253 400 habitants.

127. La circonscription régionale de Morobe comprend huit circonscriptions ordinaires. Deux candidats se sont présentés pour le siège de la circonscription régionale. Les candidats pour les circonscriptions ordinaires se répartissaient comme suit : Bulolo, 12; Finschhafen, 11; Huon Gulf, 5; Kabwun, 6; Lae, 5; Markham, 5; Menyamya, 4 et Nawae, 5.

128. La mission est arrivée à Lae dans la matinée du 1er mars et a tenu une réunion d'information avec M. R. P. Galloway, commissaire du district, et des membres de l'administration du district. MM. Stephen Ahi, Eki Vaki et Luther Karo Ahi, candidats indépendants pour la circonscription ordinaire de Lae, et M. Toni Ila, candidat du Pangu Pati, se sont entretenus avec les membres de la mission. Dans la journée, la mission a visité le bureau du sous-district, un des centres de vote de la circonscription ordinaire de Lae.

129. Le 2 mars, la mission a quitté Lae par la route et a assisté aux opérations de scrutin dans un bureau de vote situé à Situm, dans la circonscription ordinaire de Huon Gulf. A son retour de Lae, la mission s'est rendue par avion à Finschhafen, où elle s'est entretenue avec le directeur du scrutin et MM. Linoge Hebaumu, Hesingut B. Wangu et Zibang Situyu Zurenuo, candidats indépendants pour la

circonscription ordinaire de Finschhafen, au siège du Conseil local de Finschhafen. La mission s'est ensuite rendue par la route à Malasiga et a assisté au déroulement du scrutin dans le bureau de vote de ce village. Le 3 mars, la mission est allée par avion à Kabwum, dans la région montagneuse du nord, où elle a rencontré le sous-commissaire du district et M. Rauke Gam, candidat pour la circonscription ordinaire de Kabwum et membre en exercice de la Chambre d'assemblée. De Kabwum, la mission s'est ensuite rendue par avion à Yalumet, dans la même circonscription, pour assister au déroulement du scrutin.

130. Pendant son séjour dans le district de Morobe, la mission a tenu une réunion à Lae pour discuter de questions relatives à la préparation de son rapport et a visité l'Institut d'enseignement technique du Papua-Nouvelle-Guinée et l'école secondaire Bungandi à Lae, où elle s'est entretenue avec les étudiants et les professeurs. A Finschhafen, elle a visité le centre de formation professionnelle et l'hôpital Butaweng. Le 3 mars à midi, la mission est partie par avion pour Goroka.

J. District des Hautes Terres de l'Est

131. Ce district s'étend sur une superficie de 4 600 miles carrés, dans le grand massif central du Papua-Nouvelle-Guinée. Son territoire comprend des montagnes qui s'élèvent jusqu'à 12 000 pieds et des vallées hautes situées à des altitudes allant de 5 000 à 7 000 pieds. Le district est irrigué par trois grands fleuves et leurs affluents, le Purari et le Vailala, qui coulent vers le sud, et le Ramu, qui coule vers le nord. On accède à la côte en empruntant la route des Hautes Terres, qui conduit à Lae. Le chef-lieu du district est Goroka. Le café est la principale marchandise d'exportation et le pyrèthre est cultivé au-dessus de la zone de culture du café. Au nombre des autres cultures marchandes, on peut citer le fruit de la passiflore et le tabac. Il existe dans les villages environ 260 petites exploitations d'élevage qui ont bénéficié d'une aide de la Banque de développement du Papua-Nouvelle-Guinée. Ce district, avec une population de 239 000 habitants, est l'un des plus peuplés du Papua-Nouvelle-Guinée.

132. La circonscription régionale du district des Hautes Terres de l'Est comprend six circonscriptions ordinaires. Cinq candidats se disputaient le siège de la circonscription régionale. Les candidats pour les circonscriptions ordinaires se répartissaient comme suit : Daulo, 7; Goroka, 12; Henganofi, 9; Kainantu, 7; Lufa, 10; Obura, 4; et Okapa, 11.

133. La mission est arrivée à Goroka dans l'après-midi du 3 mars et a été accueillie par M. J. P. Sinclair, commissaire du district. A son arrivée, la mission s'est divisée en trois groupes. L'un des groupes s'est rendu en voiture dans la circonscription ordinaire de Daulo pour assister aux opérations de scrutin au bureau de vote No 2 de Kwongi. Le deuxième groupe s'est rendu, également par la route, au bureau de vote de Liorofa, dans la circonscription ordinaire de Goroka. Le troisième groupe s'est rendu par hélicoptère à Nivi, centre de vote perdu dans les montagnes auquel on ne peut pas accéder en voiture, pour y observer le déroulement du scrutin.

134. Le 4 mars, la mission a tenu une réunion dans la salle du Conseil local de Goroka. A cette réunion assistaient des membres du Conseil exécutif de l'Administrateur, plusieurs autres membres de la Chambre d'assemblée, des candidats, des membres du Conseil local et de la Chambre de commerce, des agriculteurs et d'autres personnes. Les membres de la Chambre d'assemblée et les candidats présents étaient M. Tei Abal, représentant chargé de fonctions ministérielles pour l'agriculture et candidat du United Party pour Wabag dans le district des Hautes Terres de l'Ouest, M. Sinake Giregire, membre chargé des postes et télégraphes, et candidat du United Party pour Daulo, M. Thomas Leahy, porte-parole du Conseil exécutif de l'Administrateur, M. Pupuna Aruno, candidat du United Party pour Lufa, M. John Akunai, candidat du United Party pour Goroka, M. Kevin Massivo, candidat indépendant pour la circonscription régionale des Hautes Terres de l'Est, M. Kege Yasinamo, candidat pour Okapa, et M. Dennis Buchanan, candidat pour la circonscription régionale des Hautes Terres de l'Est. Parmi les questions soulevées figuraient les relations entre le Papua-Nouvelle-Guinée et l'ONU, l'autonomie et l'indépendance, le système électoral et le choix des candidats, le rôle des relations de clan, les questions de développement économique, y compris l'assistance des Nations Unies, l'appui financier aux candidats et la question de savoir si le vote devait être obligatoire ou volontaire.

135. Le même jour, la mission s'est rendue à l'école normale de Goroka, que fréquentent des étudiants venant de tous les districts du Papua-Nouvelle-Guinée, et s'est entretenue avec les professeurs et avec les étudiants. L'école a reçu une aide importante de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Dans l'après-midi du 4 mars, la mission est partie pour Kundiawa.

K. District de Chimbu

136. Le district de Chimbu se trouve dans le massif central du Papua-Nouvelle-Guinée. On y trouve des plateaux au sud et des montagnes élevées dans la région du mont Wilhelm à la limite nord du district. On accède à la côte par la route des Hautes Terres qui passe par Goroka et aboutit à Lae. La superficie du district est de 2 260 miles carrés et son chef-lieu est Kundiawa. Le développement économique du district est basé sur la culture du café. On a commencé à exploiter le pyrèthre en 1964.

137. Ce district, qui compte 189 000 habitants, a la population la plus dense du Territoire. La majorité de la population vit dans des vallées chaudes et sur les pentes des montagnes, à des altitudes de 1 300 à 2 600 mètres. Les habitants de Chimbu comprennent l'un des groupes linguistiques les plus importants du Territoire. Leur langue, le kuman, est parlée par quelque 120 000 personnes.

138. Dans la circonscription régionale de Chimbu, on trouve sept circonscriptions ordinaires. Cinq candidats se sont présentés pour la circonscription régionale. Dans les circonscriptions ordinaires, les candidats se répartissaient comme suit : Chuave, 11; Gumine, 14; Karimuni-Nomane, 7; Kerowagi, 6; Kundiawa, 11; Mont Wilhelm, 5; Sinasina, 12.

139. La Mission est arrivée à Kundiawa dans l'après-midi du 4 mars et a immédiatement eu des entretiens officieux avec M. L. J. Doolan, commissaire du district, et son adjoint, M. M. D. Brown. Le dimanche 5 mars, la Mission a tenu une réunion privée pour étudier certaines questions relatives à la préparation de son rapport. Le 6 mars, la Mission s'est entretenue avec le Commissaire du district et des fonctionnaires de l'administration du district. Les entretiens ont porté sur des sujets très divers, y compris les moyens de communication, les coopératives, l'enseignement, l'éducation politique, la simplification du système électoral et l'assistance fournie par les élèves de l'enseignement secondaire aux centres de vote. La Mission s'est alors rendue en voiture à Du et à Ubanidiawa, deux centres de vote situés dans la circonscription ordinaire du Sinasina. La Mission a observé le déroulement des élections et a eu des entretiens avec les dirigeants locaux. La Mission s'est rendue en voiture à la Mission de Koge, où elle a visité l'école, ainsi qu'au siège du Conseil local de Sinasina, où elle a tenu une réunion publique. A cette réunion étaient présents deux candidats pour la circonscription régionale, 11 candidats pour Sinasina, sept candidats pour Chuave, 18 membres des conseils locaux de Sinasina et de Chuave, et d'autres personnes.

140. A cette réunion, des candidats et des membres du Conseil local ont soulevé des questions relatives au développement économique, à l'introduction du café comme culture marchande dans la région, à la situation créée par le bas prix actuel du café et à la nécessité de stabiliser les cours. On a aussi discuté de l'autonomie, du rôle de l'Australie dans le développement du Papua-Nouvelle-Guinée, des

investissements étrangers, de l'assistance des Nations Unies, des activités des grosses sociétés, des besoins en matière d'éducation et de l'importance de l'opinion des habitants des villages.

141. Le même jour, la Mission a tenu une réunion au Centre de formation des femmes à Kundiawa. Les 71 candidats aux élections du district de Chimbu, des membres du Conseil local et d'autres personnes assistaient à cette réunion. Au cours d'une longue discussion, on a soulevé de nombreuses questions politiques et économiques. L'accent a été mis en particulier sur les rapports entre le gouvernement central et les autorités locales, sur les notions d'autonomie locale et d'autorités régionales, sur la question des candidats affiliés à un parti et des candidats indépendants, sur le problème d'une langue commune et de l'utilisation de l'anglais, du pidgin et de la langue locale, sur l'information de la population sur les réalisations et les travaux de la Chambre d'assemblée, sur l'existence du culte du cargo et sur la nécessité d'une éducation politique plus répandue, une coopération entre l'Australie et l'Organisation des Nations Unies étant possible à cet égard. Une vive discussion a eu lieu au sujet de la disposition selon laquelle les agents de la fonction publique doivent démissionner avant de se porter candidats et de la question de savoir si cette disposition était équitable vu qu'elle n'affectait pas les autres membres de la communauté se présentant aux élections. On a de nouveau insisté sur les problèmes économiques, notamment la commercialisation du café, les investissements étrangers, la réglementation des activités des grandes sociétés, la question des bénéficiaires et la situation de l'emploi. Les réalisations de l'Administration australienne ont fait l'objet de commentaires favorables. Des remerciements ont été adressés à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour son programme d'éradication du paludisme et à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour l'aide fournie à l'École normale de Goroka; il a été demandé que l'on examine la possibilité de faire participer d'autres institutions spécialisées au développement du Papua-Nouvelle-Guinée.

L. District des Hautes Terres de l'Ouest

142. Ce district est situé dans le massif central du Papua-Nouvelle-Guinée. On y trouve des montagnes de plus de 4 000 mètres d'altitude et certains des fleuves principaux du pays y prennent leur source. Les basses vallées sont couvertes de forêts tropicales humides, mais celles qui sont situées à des altitudes de 1 300 à 2 600 mètres ont été déboisées par l'agriculture. La superficie du district est de 9 600 miles carrés et sa population compte plus de 331 000 habitants. On y trouve certains des plus importants groupes linguistiques du Territoire. La route des Hautes Terres est le lien principal avec la côte. Le chef-lieu du district est Mount Hagen. Le café est actuellement la source principale de revenu, mais l'on pense que la culture du thé prendra de l'importance sur le plan économique.

143. Il y a onze circonscriptions ordinaires dans les limites du district des Hautes Terres de l'Ouest. Quatre candidats se sont présentés pour la circonscription régionale. Les candidats pour les circonscriptions ordinaires se répartissaient comme suit : Dei, sept; Hagen, 12; Jimi, deux; Kandep Porgera, dix; Kompian Baiyer, dix; Lagaip, huit; Mul, cinq; Tambul-Nebilyer, six; Wabag, trois; Wangi, six; Wapenamanda, huit.

144. La Mission est arrivée par avion à Mount Hagen le matin du 7 mars et a été accueillie par M. R. Aisbett, commissaire du district par intérim. Elle s'est rendue en voiture au Kiliga Ceremonial Ground, l'un des centres de vote de la circonscription de Hagen. La Mission a observé le déroulement des élections et a eu des entretiens avec MM. Oglia Makindi, Komp Dei, Pena Ou, Denbis, Namp Opa, Koim Kip, Wamp Wan et Minembi Ken, candidats pour la circonscription de Hagen, ainsi qu'avec M. Paul Bora, candidat pour la circonscription régionale, qui se trouvaient sur place.

145. Les membres de la Mission se sont également entretenus avec le Commissaire de district et des fonctionnaires de l'administration et ont visité le poste émetteur de l'administration, où on leur a donné des renseignements sur les programmes diffusés par les partis politiques. Dans l'après-midi du 7 mars, la Mission est partie par avion pour Mendi.

M. Hautes Terres du Sud

146. La superficie du district des Hautes Terres du Sud est de 6 800 miles carrés et il est situé à une altitude allant de 900 mètres à plus de 4 500 mètres; on y trouve des zones étendues propres à l'agriculture et à l'élevage. Les volcans éteints qui entourent le district ont, dans le passé, couvert les vallées de dépôts volcaniques. Le chef-lieu du district est Mendi. Lorsque le tronçon Mendi-Mount Hagen de la route des Hautes Terres sera terminé, vers la fin de 1972, ce sera le principal axe routier du district, dont la population compte plus de 206 800 habitants. Les cinq langues principales utilisées dans le district sont liées à celles des autres groupes linguistiques des Hautes Terres.

147. Il y a sept circonscriptions ordinaires dans les limites de la circonscription régionale des Hautes Terres du Sud. Quatre candidats se disputaient le siège régional. Pour les circonscriptions ordinaires, les candidats se répartissaient comme suit : Ialibu-Pangia, neuf; Kagua-Erave, quatre; Koroba-Kopiago, cinq; Mendi, sept; Nipa, 11; Poroma-Kutubu, quatre; Tari-Komo, sept.

148. La Mission est arrivée à Mendi dans l'après-midi du 7 mars et a été accueillie par M. D. J. Clancy, commissaire du district, et des fonctionnaires de l'administration. Le 8 mars, deux membres de la Mission se sont rendus par avion dans la circonscription d'Ialibu-Pangia, où ils ont observé le déroulement

des élections au bureau de vote de Kero et ont parlé avec les candidats. Ils se sont également rendus à l'école primaire et au dispensaire local de Kero et ont eu par la suite des entretiens officiels avec les candidats et des conseillers au siège du Conseil local d'Ialibu. Les deux autres membres de la Mission se sont rendus en voiture au bureau de vote de Bela, où ils ont observé le déroulement du scrutin.

149. A Mendi, la Mission s'est entretenue avec les candidats et avec des membres du Conseil local. Les candidats suivants ont pris la parole : M. Matiabe Yuwi, membre de la Chambre d'assemblée et candidat pour Tari-Komo, M. Andrew Andaija, candidat pour Tari-Komo et président du Conseil local de Tari, M. Glaimi-Warena, candidat pour Ialibu-Pangia, M. Nomei Pangial, candidat pour Mendi et M. Undi-Nandi, président du Conseil local de Ialibu et candidat pour Ialibu-Pangia. Au cours de la réunion, on a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité de l'éducation et du développement économique, et l'on a parlé de la priorité relative de l'autonomie. On a préconisé la construction de liaisons routières avec d'autres parties du Papua-Nouvelle-Guinée et soulevé des questions concernant la disponibilité de divers types d'assistance des Nations Unies aux territoires non autonomes. Le 9 mars, la Mission est partie pour Daru.

N. District occidental

150. La superficie du District occidental est de 37 700 miles carrés, couverts en grande partie par des savanes et des herbages qui se dessèchent pendant la saison sèche et sont inondés pendant la saison des pluies. Le reste du district est constitué par les contreforts du massif central. Le district a une frontière commune de 320 miles avec l'Irian occidental. Les fleuves principaux sont navigables, le Fly sur 1 200 km et le Strickland sur 950 km. Les ressources économiques du district sont très limitées. On y produit une petite quantité de coprah. Les habitants de la côte sont des pêcheurs et ceux de l'intérieur vivent surtout de chasse et de cueillette. On n'y pratique qu'une agriculture de subsistance. On espère obtenir de bons résultats de la culture, commencée en 1966, d'hévéas malais à grand rendement. La chasse au crocodile, bien que sur le déclin, présente encore de l'importance. On compte qu'une industrie locale de traitements des barramundis, des écrevisses et des crabes des récifs se développera. Les nombreuses prospections effectuées par plusieurs sociétés minières n'ont pas encore produit de résultats encourageants en matière d'exploitation, encore que le nord-ouest du district semble offrir des possibilités.

151. Le district compte 66 000 habitants, dont environ 30 000 vivent dans l'île Daru et dans des zones proches soit de l'estuaire du Fly soit du cours inférieur du Bamu et de l'Aramia. Des zones étendues sont inhabitées.

152. Dans les limites de la circonscription régionale du District occidental, il y a deux circonscriptions ordinaires, North Fly et South Fly. Deux candidats se sont présentés pour la circonscription régionale et 12 pour les circonscriptions ordinaires : six pour North Fly et six pour South Fly.

153. La Mission est arrivée à Daru le 9 mars et a été accueillie par M. K. A. Brown, commissaire du district. Elle a visité l'école secondaire de Daru où s'étaient rassemblés les étudiants de toutes les écoles primaires et secondaires de l'île. Des membres de la Mission ont eu des entretiens avec des enseignants et des étudiants. Le 10 mars, la Mission a quitté Daru par avion pour se rendre dans la région du lac Murray. Elle a eu des entretiens avec des fonctionnaires locaux à Lake Murray et elle a visité le Centre de recherches sur les sauriens, où l'on étudie les possibilités qu'offrent les crocodiles comme source de revenu local. Par suite des conditions atmosphériques, la Mission n'a pu se rendre dans la zone isolée de Nomad. A son retour à Daru, la Mission a organisé dans les locaux du Conseil municipal une réunion publique à laquelle ont assisté les candidats, les conseillers, les fonctionnaires de l'administration et d'autres personnes. Ont pris la parole : M. Naipuri Maina, candidat du Pangu Pati pour la circonscription régionale, M. Arthur Wyborn, candidat du United Party pour South Fly, M. Samuel Kloney, candidat du Pangu Pati pour South Fly, M. G. Roakein, directeur de l'enseignement, et M. Tatie Olewale, président du Conseil local d'Oriomo Bituri. Les discussions ont porté sur les questions suivantes : l'ampleur de la participation de la population aux élections, le vote obligatoire et le vote facultatif, le vote pour un candidat en raison de sa personnalité plutôt qu'en raison de son affiliation politique, le vote en fonction de l'appartenance à une tribu, la durée du scrutin et les frais de déplacements des candidats. On a également parlé du développement économique du Papua-Nouvelle-Guinée et du niveau de l'assistance australienne au Territoire après son accession à l'autonomie. A la fin de la réunion, plusieurs questions ont été soulevées concernant l'éducation et, en particulier, l'aide offerte en ce domaine par l'ONU et les institutions spécialisées. Le 11 mars, la Mission est partie pour Port Moresby.

O. Réunions à Canberra

154. Après les dernières réunions à Port Moresby (voir par. 7 ci-dessus), la Mission s'est rendue à Canberra le 15 mars. La journée du 16 mars a été consacrée à des réunions au Département des territoires extérieurs et au Département des affaires étrangères afin d'établir le bilan général des déplacements de la Mission au Papua-Nouvelle-Guinée et de ses observations sur les élections. On a examiné l'ensemble de la politique et des arrangements en matière d'élections, ainsi que la structure des relations existantes et futures entre le Papua-Nouvelle-Guinée et l'Australie. Les discussions ont également porté sur le rôle de l'ONU dans ces questions, ainsi que sur la place future du Papua-Nouvelle-Guinée dans la communauté internationale. M. A. Peacock, ministre, et M. D. O. Hay, secrétaire et d'autres hauts fonctionnaires ont participé aux discussions tenues au Département des territoires extérieurs. M. K. C. O. Shann, secrétaire par intérim, a présidé la réunion tenue au Département des territoires extérieurs, à laquelle ont également participé les hauts fonctionnaires du Département intéressés à la question. Lors d'une réception donnée par le Ministre des territoires extérieurs, les membres de la Mission ont eu l'occasion de s'entretenir avec des députés, des diplomates étrangers, des fonctionnaires et d'autres personnalités australiennes en vue.

CHAPITRE IV. OBSERVATIONS DE LA MISSION DE VISITE

Renseignements généraux

En 1969, à la suite des élections précédentes, une commission chargée d'enquêter sur les procédures électorales en vigueur avait été nommée par l'Administrateur à la demande de la Chambre d'assemblée. Les membres de cette commission comprenaient le directeur des opérations électorales du Papua-Nouvelle-Guinée et le directeur adjoint des opérations électorales du Commonwealth d'Australie. Le secrétaire était le directeur adjoint des opérations électorales du Papua-Nouvelle-Guinée, M. S. Kaumi, qui a assumé par la suite l'entière responsabilité des opérations électorales. La Commission a voyagé dans tout le Territoire et a reçu maintes déclarations écrites et orales de la population. Les membres de la Commission ont formulé dans leur rapport un certain nombre de recommandations, et ont recommandé notamment le maintien du "système de vote préférentiel et facultatif", l'abaissement de la majorité électorale à 18 ans et l'obligation, pour les électeurs, à l'exception des personnes ayant un emploi contractuel réglementaire, de voter dans la circonscription où ils résident depuis plus de six mois. Ces recommandations ont été adoptées et incorporées dans la loi électorale de 1963-1971.

155. L'impression recueillie par la Mission a été que les dispositions prises par l'Autorité administrante pour organiser les élections ont été complètes, détaillées et équitables. A son avis, l'Administration avait fait de grands efforts pour faire en sorte que tous aient la possibilité de voter et que, d'une manière générale, le processus électoral soit dûment expliqué aux fonctionnaires chargés des élections. Dans un territoire aussi vaste que le Papua-Nouvelle-Guinée, avec sa population dispersée, sa multiplicité de langues et les problèmes que posent les communications, les efforts déployés en temps, travail et argent ont été scrupuleux à l'extrême. Dans certains cas, des équipes mobiles de scrutateurs ont voyagé plusieurs jours en terrain difficile pour recueillir les voix des électeurs d'un hameau isolé.

156. La Mission a constaté que ces efforts étaient extrêmement appréciés. On n'a nulle part suggéré que les élections s'étaient déroulées dans des conditions autres que d'impartialité et d'honnêteté, et d'une manière générale, on reconnaissait le soin pris par l'Administration pour assurer des résultats impartiaux. On s'est en particulier félicité de l'introduction de deux innovations - reproduction de la photo des candidats sur les bulletins de vote et présence de tribunaux chargés de vérifier l'identité des votants dans les bureaux de vote ruraux. L'utilisation des photographies a représenté un important succès d'ordre technique, étant donné en particulier qu'il y avait 611 candidats. Les tribunaux ont grandement facilité la tâche des scrutateurs et ont été très utiles en de nombreux endroits pour garantir l'absence de fraude électorale.

157. Le système électoral du Papua-Nouvelle-Guinée est analogue à celui qui est utilisé en Australie avec quelques modifications, notamment le système de vote préférentiel est facultatif et non obligatoire. C'est un système compliqué, spécialement pour un électorat qui n'a commencé à voter que récemment. Une grande partie de la complexité provient du système préférentiel de vote. Le système du scrutin majoritaire serait plus facilement compris et permettrait de diminuer d'une façon importante le nombre de bulletins nuls qui est élevé - très élevé dans certaines régions. Toutefois, comme il a déjà été indiqué dans le présent rapport (voir par. 32 à 34 ci-dessus), la Commission d'enquête qui a été établie en 1969 pour étudier le système électoral du Territoire a examiné attentivement cette question. Le système préférentiel a déjà été utilisé lors de trois élections au Papua-Nouvelle-Guinée. L'analphabétisme diminuera et le nombre des candidats qui se présentent dans chaque circonscription électorale diminuera vraisemblablement. Ce processus devrait permettre de mieux faire comprendre le système électoral et de faciliter les opérations de vote.

158. L'organisation à deux degrés des circonscriptions électorales (circonscriptions ordinaires et circonscriptions régionales) augmente encore la complexité du système et accroît les risques d'annulations des bulletins. On a observé dans de nombreux cas que les électeurs avaient inscrit sur un bulletin de vote le chiffre "1" pour leur premier choix et que le chiffre "2" représentait leur premier choix sur l'autre bulletin de vote, le deuxième bulletin devenant ainsi nul. On a également observé que les candidats des circonscriptions électorales régionales recevaient un nombre de voix nettement plus faible que ceux des circonscriptions électorales ordinaires, les candidats régionaux étant apparemment moins bien connus sur le plan local. C'est ce qui ressort des déclarations faites par de nombreux électeurs aux membres de la Mission. Les sièges qui doivent être pourvus par les circonscriptions régionales ont été créés dans le but d'assurer l'élection à la Chambre d'assemblée d'un nombre de candidats justifiant d'un certain niveau d'instruction. Cette précaution ne sera plus aussi nécessaire avec le temps. La Mission recommande que soit entreprise une étude du niveau d'instruction des membres de la Chambre d'assemblée récemment élue afin de savoir si le moment où les circonscriptions régionales pourront être supprimées est déjà venu.

159. Le défaut essentiel du système électoral actuel, de l'avis de la Mission, est l'insuffisance des listes électorales. L'établissement de ces listes dans un pays comme le Papua-Nouvelle-Guinée est une tâche considérable, et la Mission se rend pleinement compte des difficultés. L'exactitude des listes électorales variait selon les endroits. Dans certaines circonscriptions, on pouvait très facilement identifier les électeurs; c'était impossible dans d'autres, et l'on a dû avoir recours à l'article 130 de la loi électorale (voir par. 41 ci-dessus). /Les problèmes de vérification de l'identité des électeurs se compliquaient du fait que de nombreux Papouans-Néo-Guinéens utilisent des noms et des orthographes différents suivant les cas./ Les dispositions destinées à permettre à des électeurs dont le nom ne figure pas sur les listes électorales de voter sont certainement nécessaires dans les circonstances actuelles, mais elles augmentent considérablement le risque de vote frauduleux ou double. Il est peu probable qu'il

Il y ait eu aux dernières élections un nombre appréciable de cas de ce genre. Néanmoins, avec l'augmentation de l'intérêt porté à la politique pour la population, les possibilités d'abus croîtront également. Il est donc important d'améliorer d'urgence l'exactitude des listes électorales, pour ardue que soit cette tâche. A l'heure actuelle, il existe des listes électorales séparées pour les élections aux conseils administratifs locaux et pour les élections nationales. Il semble y avoir là un double emploi inutile étant donné que les qualifications requises pour avoir le droit de voter sont les mêmes. La Mission s'est rendue compte que le système utilisé pour les listes électorales servant aux élections des membres des conseils administratifs locaux rend plus aisée l'identification des votants que celui utilisé pour les listes électorales destinées aux élections nationales. On pourrait également se servir dans certains cas des fichiers de recensement de la population sans porter atteinte au principe du secret. Il faudrait peut-être même créer dans chaque district ou chaque région un poste permanent dont le titulaire serait chargé d'établir les listes et de les mettre à jour périodiquement. On pourrait alors supprimer l'article 130 de la loi électorale et les personnes qui seraient temporairement absentes de leur circonscription pourraient voter par correspondance. S'il était stipulé que tous les bulletins de vote par correspondance doivent être envoyés au lieu du dépouillement du scrutin avant les premières opérations de dépouillement, on pourrait supprimer le délai de 15 jours entre le premier dénombrement des voix et le second et proclamer plus rapidement les résultats.

160. De nouvelles suggestions ont été faites pour empêcher que les électeurs ne votent deux fois. On a proposé de créer des cartes d'identité individuelles qui pourraient être estampillées après le scrutin. On s'est demandé si ceci serait réalisable compte tenu des conditions qui existent au Papua-Nouvelle-Guinée. On a proposé également de faire une marque sur le doigt des votants. Cette procédure est appliquée dans un certain nombre de pays indépendants et vient récemment d'entrer en vigueur dans un pays voisin du Pacifique sud. La Mission recommande que l'on examine cette possibilité.

161. Certaines personnes se sont prononcées en faveur du vote obligatoire, comme en Australie. On peut se demander cependant si cette obligation serait utile ou applicable dans les circonstances actuelles. Certes l'inscription sur les listes électorales est obligatoire, mais l'obligation est en fait plus formelle que réelle.

162. Les modifications apportées au temps de résidence nécessaire pour être habilité à voter (voir par. 39 ci-dessus) ont peut-être empêché un certain nombre de personnes de participer aux élections de 1972, en particulier dans les zones urbaines. Une personne dont la résidence en un lieu déterminé n'est pas supérieure à six mois n'a probablement pas noué de fortes attaches locales et connaîtra probablement peu les candidats entre lesquels elle doit choisir. La Mission estime que la période de résidence est trop courte et suggère d'examiner la possibilité de la porter à 12 mois par exemple.

163. Pour la raison susmentionnée et pour d'autres encore, la participation électorale semble avoir été plus importante dans les zones rurales que dans les zones urbaines; on ne disposait pas toutefois des chiffres définitifs au moment

de l'établissement du présent rapport. Les efforts déployés par l'Administration pour s'assurer que toute personne - si éloigné que soit son lieu de résidence - ait la possibilité de voter ont certainement encouragé la participation électorale dans les zones rurales. Il faut noter également que pour les habitants des villages, se rendre au bureau de vote est une sorte d'événement social autant que civique, une possibilité de renouer des contacts avec ses voisins, une "sortie". Et peut-être a-t-on prêté plus d'attention dans les villages à la voix des autorités qui recommandaient le vote comme un devoir à accomplir. Il faut aussi tenir compte du fait que de nombreux résidents des villes, y compris les étudiants, gardent leurs racines villageoises et ne se sentent pas politiquement concernés dans la ville où ils habitent actuellement.

164. Les dispositions prises en ce qui concerne les bureaux de vote dans les zones rurales ont été satisfaisantes. Dans les villes, les bureaux de vote ont, dans l'ensemble, été en nombre suffisant, mais l'on pourrait examiner la possibilité d'augmenter le nombre de jours où ils seraient ouverts pendant la période de vote et, dans certains cas, de prolonger leurs heures d'ouverture (en particulier le soir). Cela permettrait de diminuer la cohue et contribuerait à augmenter la participation électorale dans les villes (ce qui est certainement important pour l'avenir). Il faudrait que dans chaque centre de district un bureau de vote au moins reste ouvert pendant les deux ou trois derniers jours de la période électorale afin de permettre aux électeurs qui, pour une raison ou une autre - absence temporaire du district par exemple - ont été empêchés de voter, de participer au scrutin.

165. Dans les bureaux de vote où s'est rendue la Mission, les dispositions légales complétées par des directives émanant du directeur des opérations électorales semblaient être appliquées sans heurt et aucune plainte concernant des irrégularités n'a été enregistrée. Dans les bureaux de scrutin où s'appliquaient les articles 130 ou 131 de la loi électorale, ou dans ceux où il y avait un nombre important de votants étrangers à la circonscription, le processus était nécessairement lent, mais les électeurs ont accepté cette situation avec patience. Les techniques utilisées par les présidents des bureaux de vote pour canaliser le flot des votants ont été quelque peu différentes suivant les endroits - certaines se révélant plus efficaces que d'autres. Il serait peut-être utile de demander aux scrutateurs de faire figurer dans les rapports qu'ils soumettent au directeur des opérations électorales leurs observations sur ce point afin d'établir un manuel des techniques qui se sont révélées efficaces et qui pourraient être utilisées aux prochaines élections. Le nombre de formules que les fonctionnaires chargés de l'organisation des élections doivent remplir est considérable et l'on pourrait peut-être les réexaminer en vue de supprimer certaines d'entre elles. Par exemple, la Mission a appris à Canberra que le pointage par sexe (formule indiquant le nombre de personnes de sexe masculin et féminin qui ont voté dans chaque bureau de vote) avait été supprimé en Australie.

166. Comme lors des élections de 1968, on a souvent eu recours au "vote par chuchotement" et comme en 1968 cette procédure n'a pas semblé provoquer de difficultés. La Mission a observé en certains endroits que les scrutateurs

pouvaient être présents lors du dépôt des bulletins si le votant le leur demandait. On n'a enregistré aucune plainte, mais étant donné que les scrutateurs se trouvent au bureau de vote dans le but spécifique de veiller aux intérêts d'un candidat particulier, on peut se demander s'ils devraient être autorisés à participer au processus de vote.

167. Il n'y a eu aucun mouvement de protestation générale contre l'organisation des élections. Dans quelques circonscriptions, les cultes du cargo ont encore constitué un facteur dont il faut tenir compte. Leur influence a tendu à désorganiser les opérations électorales dans certaines régions, mais elle n'a pas été importante sur le plan national. Les cultes du cargo représentent essentiellement une réaction contre les nouveaux concepts - un retour à des formes traditionnelles de pensée combiné à un désir de trouver des moyens de s'enrichir rapidement. Il s'agit aussi en partie d'une forme de manifestation politique. On peut s'attendre à ce que ces cultes disparaissent avec le temps, mais seulement dans la mesure où les nouveaux concepts auront fait leurs preuves sur le plan pratique.

168. Dans certaines régions, l'aspiration à une autonomie régionale plus grande s'est également manifestée. Dans une région, cette tendance est allée jusqu'au refus généralisé de s'inscrire sur les listes électorales bien que, finalement, la participation électorale ait été importante. Si l'on veut conserver l'unité du Papua-Nouvelle-Guinée, ces aspirations à une plus grande autonomie en matière d'administration locale devront faire l'objet d'un examen attentif et compréhensif de la part de la prochaine Chambre d'assemblée.

169. La Mission n'a pu assister au dépouillement du scrutin que le premier soir à Port Moresby. Il est apparu aux membres de la Mission que dans certains cas, en se conformant strictement à la lettre de la loi électorale, certains bulletins ont été déclarés nuls alors même que l'intention du votant était évidente. La loi électorale est peut-être un peu trop stricte à cet égard et l'on pourrait laisser aux scrutateurs une plus grande latitude pour décider de ce qui constitue une claire indication de vote. On pourrait établir un manuel de directives sur la base de l'expérience des élections de 1972 et des élections antérieures. Les intérêts des candidats continueraient à être représentés par les scrutateurs comme c'est le cas actuellement.

170. La question de savoir s'il convient de réserver du temps aux partis politiques et aux candidats dans les programmes de radiodiffusion gouvernementale et si le gouvernement doit fournir les moyens de diffuser les programmes des candidats est un sujet de controverse dans tous les pays. Pour cette élection, les trois partis politiques qui comptaient un nombre important de candidats disposaient d'un temps égal sur les antennes de la radiodiffusion gouvernementale, et le département de l'information et de la vulgarisation a publié leur programme politique. En raison du nombre très élevé des candidats, il a été difficile de leur allouer du temps sur le réseau de radiodiffusion du district qui, de toutes façons, ne s'étend pas à l'ensemble du pays. Les petits partis et les candidats indépendants ont estimé qu'ils étaient défavorisés. On peut espérer qu'à l'avenir la presse publiera des

informations plus détaillées à ce sujet et qu'avec l'expansion du réseau de radiodiffusion régional, tous les candidats de chaque district auront la possibilité de faire connaître leur programme par l'intermédiaire des stations de radiodiffusion de leur région.

171. Les ressources financières dont disposaient les candidats variaient beaucoup, selon leurs moyens personnels et leurs affiliations politiques. On peut se demander si ce fait a eu une influence importante sur le résultat des élections, mais il serait peut-être souhaitable à l'avenir de fixer des limites aux dépenses engagées au titre des campagnes électorales et aux contributions versées, et de demander aux candidats de faire connaître leurs sources de financement.

172. Au cours de sa visite, la Mission a été impressionnée par le fait que des candidats ayant des opinions politiques différentes et appartenant à des partis opposés ont été prêts à rencontrer la Mission et à participer à des réunions publiques au cours desquelles ils ont librement exprimé leurs points de vue. La Mission se félicite du développement de cet esprit de tolérance démocratique et suggère d'organiser pour les futures élections des débats publics et radio-diffusés, tant au niveau national qu'au niveau du district.

173. Au cours de sa visite dans le Territoire, la Mission a souvent entendu dire que l'éducation politique était insuffisante et qu'il fallait l'améliorer. La Mission sait toutefois qu'il existe des programmes d'éducation politique et les élections à la Chambre d'assemblée ainsi qu'aux conseils administratifs locaux sont en fait une forme d'éducation politique. Elle estime que les candidats et la population en général devraient être convenablement informés sur toutes les questions d'importance nationale. Elle a constaté que des concepts importants, l'autonomie et l'indépendance par exemple, n'étaient pas clairs pour beaucoup de gens, y compris quelques candidats. Elle suggère que l'on élargisse les programmes d'éducation politique, que l'on encourage les conseils administratifs locaux et les partis politiques à y participer davantage.

174. La question primordiale des dernières élections était celle de l'autonomie, il ne s'agissait pas tant de savoir si le Territoire devait accéder à l'autonomie que d'en fixer la date. Sur cette question, tous les partis et la plupart des candidats ont adopté des positions qui allaient de "l'autonomie maintenant" jusqu'à "pas d'autonomie avant que nous ne soyons prêts". En un sens, en conséquence, ces élections pouvaient fort bien être considérées comme un référendum sur cette question, mais ce serait peut-être attacher une trop grande importance aux programmes électoraux. Se prononcer sur les mérites de ce débat, si crucial pour l'avenir du Territoire, n'entre pas dans le mandat de la Mission; il lui appartient simplement de dire que ce débat a eu lieu et qu'il occupera certainement une place importante dans les délibérations de la nouvelle Chambre d'assemblée. Il est important pour l'avenir d'informer pleinement non seulement les membres élus mais également l'ensemble des électeurs des conséquences liées à l'accession du Territoire à l'autonomie et éventuellement à l'indépendance.

C'est une tâche urgente pour les fonctionnaires chargés de l'éducation politique et les conseils administratifs locaux. La pratique quotidienne doit faire suite à la politique officielle, dans les activités privées comme dans la gestion de l'Administration. La tendance de plus en plus marquée à confier la gestion des affaires publiques à des autochtones se reflétera certainement dans les arrangements qui seront pris à l'avenir en ce qui concerne les élections.

175. La Mission a commencé la rédaction du présent chapitre de son rapport en louant le soin et l'impartialité avec lesquels les élections de 1972 au Papua-Nouvelle-Guinée ont été organisées et elle souhaiterait terminer le chapitre de la même manière. Elle a formulé quelques suggestions en vue d'améliorer éventuellement les procédures utilisées. Elle l'a fait dans un but constructif et dans l'espoir que ces suggestions seront utiles lors de la mise au point des dispositions à prendre en vue des élections futures.

ANNEXE

ITINERAIRE DE LA MISSION

<u>Dates</u>	<u>Lieux</u>	<u>Observations</u>
17 février	District du Centre	Les membres de la Mission se réunissent à Port Moresby Réunion privée des membres de la Mission et des membres du Secrétariat Réunion avec des fonctionnaires de l'Administration
18 février		Réunion avec le Responsable de l'organisation des élections Réunion avec des fonctionnaires de l'Administration Visite au Centre d'information des Nations Unies
19 février		Départ par la route pour observer les élections dans les centres de vote des circonscriptions de Moresby (côte) et de Moresby (intérieur)
20 février		Départ par avion pour Alotau, dans le district de la baie de Milne
21 février	District de la baie de Milne	Départ en chalutier pour Gwavili, dans la circonscription d'Alotau, pour observer les élections Visite de l'école primaire et du chantier naval de Gwavili Visite de l'école primaire d'Alotau, du centre professionnel de Koeabule, de l'école secondaire de Cameron et de l'hôpital d'Alotau
22 février		Départ par la route pour Bubuleta, dans la circonscription d'Alotau, pour observer les élections Visite du centre de formation agricole de Bubuleta, du centre de formation à la protection sociale d'Ahioma et de la coopérative d'Ahioma

<u>Dates</u>	<u>Lieux</u>	<u>Observations</u>
23 février	District de Bougainville	Départ par avion pour Kieta, dans le district de Bougainville Réunion avec des fonctionnaires de l'Administration Réunion privée des membres de la Mission et des membres du secrétariat Réunion officieuse avec des candidats et des dirigeants politiques
24 février		La Mission se divise en deux groupes : Un groupe se rend en avion à Buin, dans la circonscription de Bougainville-sud, pour observer les élections dans les centres de vote d'Omio et de Kahauro; L'autre groupe se rend en avion à Wakunai, dans la circonscription de Bougainville-centre, pour observer les élections dans les centres de vote de Numa Numa; visite également d'une école primaire et d'une école secondaire
25 février		Départ par la route pour Nassioi, dans la circonscription de Bougainville-centre, pour observer les élections Départ par la route pour Arawa; réunion avec les candidats et la population à Arawa; Poursuite du voyage par la route jusqu'à Fanguna Visite de la <u>Bougainville Copper Pty. Ltd.</u> Réunion avec le candidat et les membres du Conseil local Les membres de la Mission assistent à la cérémonie de remise d'attestations de fin de stage aux stagiaires de la <u>Bougainville Copper Pty. Ltd.</u>

<u>Dates</u>	<u>Lieux</u>	<u>Observations</u>
26 février		Départ par avion pour Rabaul, dans le district de la Nouvelle-Bretagne orientale
	District de la Nouvelle-Bretagne orientale	Réunion avec des fonctionnaires de l'Administration
		Départ par la route pour observer les élections dans les centres de vote situés dans les circonscriptions de Rabaul, Kokopo et de la Gazelle
27 février		Réunion avec trois groupes de candidats
28 février		Visite de l'école secondaire de Rabaul, de l'observatoire volcanologique et du musée de la guerre
		Départ en avion pour Wewak, dans le district du Sepik oriental, en passant par :
		Kavieng, dans le district de la Nouvelle-Irlande; réunion avec les candidats;
		Momote, dans le district de Manus; réunion avec les candidats;
		Madang, dans le district de Madang; réunion avec les candidats
		Arrivée à Wewak, dans le district du Sepik oriental
29 février	District du Sepik oriental	Départ de Wewak par la route pour Papparum, dans la circonscription de Yangoru-Saussia, pour observer les élections
		Départ par la route de Papparum pour Maprik
		Réunion avec les candidats, les membres du Conseil local et la population dans les locaux du Conseil de Maprik
		Visite au Conseil de <u>Haus Tambaram</u>
		Départ de Maprik par avion pour Wewak

<u>Dates</u>	<u>Lieux</u>	<u>Observations</u>
1er mars		Départ de Wewak par avion pour Lae, dans le district de Morobe
	District de Morobe	Réunion avec des fonctionnaires de l'Administration et les candidats Visite de l'Institut d'enseignement technique et de l'école secondaire de Bugandi Observation des élections au centre de vote du bureau du sous-district, dans la circonscription de Lae Open
2 mars		Départ par la route pour Situm, dans la circonscription du golfe de Huon, pour observer les élections Départ par avion pour Finschhafen Réunion avec les candidats de la circonscription de Finschhafen Visite de l'hôpital de Butaweng et du Centre de formation de Finschhafen Départ par la route pour Malasiga, dans la circonscription de Finschhafen, pour observer les élections Réunion privée des membres de la Mission et des membres du secrétariat
3 mars		Départ par avion pour Kabwum; réunion avec des fonctionnaires de l'Administration et avec les candidats Départ en avion pour Yalumet, dans la circonscription de Kabwum, pour observer les élections Retour par avion à Lae Départ de Lae par avion pour Goroka, dans le district des Hautes Terres de l'Est Les membres de la Mission et le secrétariat se divisent en trois groupes : Un groupe se rend en voiture dans la circonscription de Daulo pour observer les élections au centre de vote No 2 de Kwongi;
	District des Hautes Terres de l'Est	

<u>Dates</u>	<u>Lieux</u>	<u>Observations</u>
3 mars (<u>suite</u>)		Un autre groupe se rend en voiture au centre de vote de Liorofa, dans la circonscription de Goroka; Le troisième groupe se rend en hélicoptère à Nivi, dans la circonscription de Goroka
4 mars		Visite de l'école normale de Goroka Réunion avec les candidats, les membres du Conseil local, de la Chambre de commerce, des exploitants agricoles et d'autres personnes dans les locaux du Conseil local Départ par avion pour Kundiawa, dans le district de Chimbu
5 mars	District de Chimbu	Réunion privée des membres de la Mission et des membres du secrétariat
6 mars		Réunion avec des fonctionnaires de l'Administration Départ par la route pour Du, dans la circonscription de Sinasina, pour observer les élections Poursuite du voyage vers Ubandiawa, dans la circonscription de Sinasina, pour observer les élections Visite de la mission de Koge Réunion publique à Sinasina Réunion avec tous les candidats des circonscriptions du district de Chimbu au centre de formation féminine de Kundiawa
7 mars	District des Hautes Terres de l'Ouest	Départ de Kundiawa par avion pour Mount Hagen, dans le district des Hautes Terres de l'Ouest Départ par la route pour le centre de cérémonie de Kiliga, dans la circonscription de Hagen, pour observer les élections et rencontrer les candidats

<u>Dates</u>	<u>Lieux</u>	<u>Observations</u>
7 mars (<u>suite</u>)		Réunion avec des fonctionnaires de l'Administration Visite de la station de radio de l'Administration Départ de Mount Hagen par avion pour Mendi, dans le district des Hautes Terres du Sud
8 mars	District des Hautes Terres du Sud	La Mission se divise en deux groupes : Un groupe se rend par avion dans la circonscription de Ialibu-Pangia, pour observer les élections au centre de vote de Kero; visite de l'école primaire de Kero et du dispensaire local; réunions avec les candidats et les conseillers dans les locaux du Conseil local de Ialibu; L'autre groupe se rend par la route à Bela, dans la circonscription de Mendi, pour observer les élections
9 mars	District de l'Ouest	Départ de Mendi par avion pour Daru, dans le district de l'Ouest Réunion avec des fonctionnaires de l'Administration Visite de l'école secondaire de Daru
10 mars		Départ par avion pour la région du lac Murray; entretien avec des fonctionnaires locaux et visite du Centre de recherche de Saurian Réunion avec les candidats, les conseillers et la population dans les locaux du Conseil de Daru
11 mars	District du Centre	Départ de Daru par avion pour Port Moresby Réunion privée des membres de la Mission et des membres du secrétariat La Mission observe le début du dépouillement du scrutin à l'école d'Administration Visite à sir Hubert Murray Oval pour observer le recensement public des votes

<u>Dates</u>	<u>Lieux</u>	<u>Observations</u>
12 mars		Réunion privée des membres de la Mission et des membres du Secrétariat
13 mars		Réunion avec l'Administrateur par intérim, le Responsable de l'organisation des élections ainsi qu'avec des fonctionnaires de l'Administration Visite du Quartier général du Commandement du Papua-Nouvelle-Guinée (Régiment des Iles du Pacifique)
14 mars		Visite au Bureau électoral central Visite à la Chambre d'assemblée Réunion avec des étudiants et d'autres personnes à l'Université du Papua-Nouvelle-Guinée
15 mars		Départ de Port Moresby par avion pour Canberra
16 mars	Canberra (Australie)	Réunion avec le Ministre des territoires extérieurs, l'Administrateur du Papua-Nouvelle-Guinée et de hauts fonctionnaires du Ministère des territoires extérieurs Réunion avec de hauts fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères
17 mars		Départ de Canberra pour rejoindre le Siège

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES DU PAPUA-NOUVELLE-GUINÉE

ÉLECTIONS À LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE EN 1972

International Boundary
 District Boundary
 Open Electorate Boundary
 Regional Electorate Boundary

0 50 100 150 200 Miles



